



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3607^e séance

Vendredi 15 décembre 1995, à 17 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	M. Martinsen
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	France	M. Dejammet
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Ayewah
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation en République de Bosnie-Herzégovine

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1026 (1995) du Conseil de sécurité (S/1995/1031)

La séance est ouverte à 17 h 30 .

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République de Bosnie-Herzégovine

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1026 (1995) du Conseil de sécurité (S/1995/1031)

Le Président (*interprétation du russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Canada, de la Croatie, de l'Égypte, du Japon, de la Malaisie, de la Norvège, de l'Espagne, de la Turquie et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Misić (Bosnie-Herzégovine) et M. Nobile (Croatie) prennent place à la table du Conseil; M. Valle (Brésil), M. Fowler (Canada), M. Elaraby (Égypte), M. Owada (Japon), M. Yoogalingam (Malaisie), M. Biørn Lian (Norvège), M. Yáñez-Barnuevo (Espagne), M. Çelem (Turquie) et M. Zlenko (Ukraine), occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : J'ai reçu de M. Vladislav Jovanovic une lettre en date du 15 décembre 1995 où il demande à pouvoir prendre la parole devant le Conseil. Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, de l'inviter à prendre la parole devant le Conseil au cours du débat sur le point dont nous sommes saisis.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jovanovic prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 1026 (1995) du Conseil de sécurité — document S/1995/1031. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/1033, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, la République tchèque, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1995/999, lettre datée du 29 novembre 1995 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1995/1021, lettre datée du 7 décembre 1995 adressée au Secrétaire général par les représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1995/1029, lettre datée du 11 décembre 1995 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1995/1034, lettre datée du 14 décembre 1995 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Compte tenu de l'importance exceptionnelle que revêt l'entrée en vigueur dès que possible du projet de résolution à l'examen aujourd'hui, les membres du Conseil ont convenu lors de consultations antérieures que pour cette séance ils entendaient appliquer la procédure suivante : premièrement, les représentants des trois pays dont les Présidents ont signé à Paris les Accords de paix sur la Bosnie-Herzégovine seront invités à prendre la parole; le Conseil procédera ensuite au vote; après le vote, les représentants des pays qui en ont exprimé le désir pourront prendre la parole au cours du débat sur le point de l'ordre du jour.

Compte tenu du fait que le contenu de ce projet de résolution a déjà fait l'objet de débats assez détaillés, en particulier pendant l'exposé général que vient de faire le Président du Conseil de sécurité à l'intention des non-membres du Conseil de sécurité, et compte tenu aussi de la nécessité urgente que j'ai déjà mentionnée d'en assurer l'entrée en vigueur immédiate, les membres du Conseil de sécurité expriment l'espoir que les États Membres concernés feront preuve de compréhension à l'égard de la procédure proposée.

Le premier orateur est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je lui donne la parole.

M. Misić (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. La tâche qui vous est confiée est stimulante et je vous félicite pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé à ce jour les débats de cet organe.

Je félicite aussi sincèrement l'Ambassadeur Al-Khussaiby, de l'Oman, qui a présidé le Conseil le mois dernier de manière remarquable.

Aujourd'hui, le Conseil va se prononcer sur une résolution d'ensemble portant sur les divers aspects de la mise en oeuvre de l'Accord de paix conclu à Dayton et signé hier à Paris. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à tous les membres du Groupe de contact pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour arriver à un accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Je suis spécialement reconnaissant au Président Clinton, à son gouvernement, au peuple américain et au Congrès des États-Unis, ainsi qu'au peuple français, au Président Chirac et au Gouvernement français, qui ont été respectivement les hôtes des pourparlers de paix de Dayton et de la cérémonie de signature qui a eu lieu hier à Paris.

Comme nous progressons, en inaugurant la nouvelle mission pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix dans mon pays — depuis trop longtemps victime de l'agression — je note avec reconnaissance l'ensemble des efforts qu'a déployés la Force de paix des Nations Unies pour aider à instaurer les conditions nécessaires à un règlement pacifique du conflit en Bosnie-Herzégovine, et pour assurer la protection des diverses opérations humanitaires, ce qui l'a souvent placée dans des situations périlleuses. Je reconnais également le rôle que l'ONU a joué dans la promotion des droits de l'homme, bien que dans certains cas, hélas, notamment dans certaines parties de mon pays sous contrôle serbe, il n'ait eu que peu d'effet.

J'aimerais aussi prendre un moment pour rappeler tous ces Casques bleus attachés et dévoués à la paix et tous les préposés à l'assistance qui ont passé une partie des dernières trois années et demie de guerre en Bosnie-Herzégovine à essayer d'alléger les souffrances des civils innocents. En particulier, nous nous rappelons tous les membres des forces de maintien de la paix et tous les travailleurs humanitaires qui ont sacrifié leur vie en s'acquittant de leur nobles fonctions dans mon pays. Le peuple et le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine se souviendront

toujours avec une gratitude solennelle, mais aussi avec la tristesse que nous cause leur perte, du travail qu'ils ont accompli et de leur dévouement à cet égard.

En tant que pays hôte de la Force de mise en oeuvre de la paix, nous nous engageons indéfectiblement à appuyer la mise en oeuvre de l'Accord de paix et à y coopérer et, plus important encore, à en être les partenaires.

Avec l'Accord de paix conclu à Dayton le 21 novembre et signé hier à Paris, une des agressions les plus sauvages perpétrées contre un État Membre a pris fin, et le rétablissement de la culture de paix est peut-être amorcé. À cet égard, la communauté internationale doit veiller à ce que toute nouvelle assistance économique ou autre soit conçue de façon à promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme pour tous.

Cet Accord de paix comporte peut-être encore des défauts. Premièrement, il est difficile de croire qu'il est parfait et juste. Cependant, nous croyons qu'il est préférable à la poursuite de la guerre et qu'à long terme, il peut s'avérer efficace pour toute la population de mon pays mais aussi contre les criminels de guerre notoires et contre les crimes qu'ils ont commis. Nous sommes portés à croire qu'avec le temps cette paix parviendra à maturité et qu'elle deviendra juste, et que, par des mesures assurant le retour des réfugiés et le respect des droits de l'homme de chacun, la logique de la paix, de la tolérance et de la coexistence remplacera graduellement celle de la division selon les lignes ethniques et religieuses, même du côté et dans l'esprit de ceux qui l'ont poursuivie pendant trop longtemps. Ils devront apprendre que les effets des crimes doivent être inversés et qu'ils devront se conformer aux lois et aux normes d'une société civilisée, car c'est la seule façon de parvenir à une paix définitive.

Cependant, ils devront aussi accepter le fait qu'il est impossible de se soustraire à la justice, car l'absolution des crimes commis n'a jamais eu et n'aura jamais sa place dans un marché de paix. À cet égard, l'engagement pris envers la poursuite de la justice à travers le Tribunal international des crimes de guerre doit être inébranlable de notre part et de la part de tous les membres de la communauté internationale. Sans justice, il ne peut y avoir de réconciliation. Sans réconciliation, cette paix ne saurait durer.

Quant à nous, nous ne chercherons pas à nous venger. Nous avons appris, malgré les douloureuses concessions que nous avons dû faire pour obtenir la paix, à définir notre victoire au regard des vies que nous pouvons sauver et de l'occasion qui s'offre de reconstruire et de rétablir, dans

tout notre pays, la démocratie, les normes les plus élevées de droits de l'homme, de sûreté et de sécurité pour tous nos citoyens, et les conditions minimums qu'exige une vie décente.

Dans ce contexte, j'aimerais rassurer encore une fois, au nom de mon gouvernement, la population serbe qui va passer sous le contrôle du Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, en disant que nous avons toujours cru qu'une Bosnie multiethnique ne pourra être préservée que si les Bosniaques, les Croates, les Serbes y vivent ensemble dans l'égalité, la tolérance et le respect général.

Dans les jours qui viennent, nous allons devoir faire preuve de beaucoup de patience, de sensibilité, de clémence. Mais avant tout, nous nous sommes engagés à perpétuer les institutions démocratiques existantes et à en établir de nouvelles afin de rétablir la primauté du droit dans toutes les parties de notre pays, et de garantir ainsi la sécurité, la justice et le respect pour tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse.

Le rétablissement de la confiance mutuelle ne sera possible que si les autorités serbes bosniaques font la même chose dans les territoires qui seront placés sous leur contrôle au début du processus de paix et dès le retour à la normalité en Bosnie-Herzégovine. Cela ne sera possible que si ceux qui ont commis des crimes de guerre sont traduits en justice et sont empêchés de jouer un rôle politique quelconque à l'avenir. La justice ne doit pas être sacrifiée, car un tel sacrifice ne ferait que menacer de détruire l'ensemble du projet de paix.

Aucune partie de cet ensemble de paix ne peut être sapée, abandonnée ou déformée dans son application, car cela ébranlerait la confiance dans l'authenticité des bonnes intentions de la communauté internationale, une confiance qui, après des années de déception commence à revenir.

La Bosnie-Herzégovine et son peuple ont le courage de la paix. Notre objectif ultime est une Bosnie-Herzégovine non divisée, où la démocratie et les droits de l'homme soient pleinement restaurés dans tout le pays, et où règne la prospérité pour tous. Nous ne voulons pas édifier des divisions ethniques ou des murs dans notre pays. Nous avons une longue tradition de tolérance, et les différentes communautés vivaient ensemble en harmonie. Sarajevo, en tant que capitale unie et non divisée, et en tant que ville ouverte pour tous ses citoyens, devra à nouveau être non seulement le symbole de la diversité ethnique, religieuse et

culturelle et de la richesse de la Bosnie-Herzégovine, mais une nouvelle Babylone et le lieu de naissance d'une nouvelle espérance et d'une nouvelle solidarité internationales.

Nous avons enduré de terribles souffrances pendant cette longue agression, et nous espérons que nous supporterons d'autant mieux les défis de la paix.

Pour terminer, je voudrais me souvenir de tous les Bosniaques, Croates et Serbes pour lesquels la promesse de la paix est arrivée trop tard et leur rendre hommage.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Croatie, je lui donne la parole.

M. Nobile (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous assurer, Monsieur le Président, de la pleine coopération de ma délégation s'agissant des deux autres grandes questions régionales dont le Conseil sera saisi la semaine prochaine.

De même, je voudrais féliciter la délégation de l'Oman pour la manière compétente dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation se félicite de l'examen et de l'action rapides du Conseil de sécurité pour ce qui est du projet de résolution dont il est saisi. Cet effort opportun est une autre preuve de l'engagement ferme et résolu de la communauté internationale de porter enfin secours à la Bosnie-Herzégovine et à son peuple après quatre ans d'agression, de génocide et de souffrances.

L'histoire nous dit souvent que ce siècle a commencé en 1914, avec les événements tragiques de Sarajevo. L'action du Conseil de sécurité aujourd'hui, visant à établir une force multinationale pour maintenir une paix définitive en Bosnie-Herzégovine, montrera que le Conseil a finalement tourné la dernière page du XXe siècle. La fin de ce que nous espérons être la dernière guerre européenne n'aura pas abouti à une paix juste, mais du moins à une paix équitable fondée sur un équilibre du pouvoir et la réalité de ressources limitées. Une paix juste est cependant encore possible. Mais elle ne peut être réalisée que grâce à la pleine mise en oeuvre de tous les aspects de l'Accord de paix.

Il y a quatre ans de cela, le 1er octobre, le premier village de Bosnie-Herzégovine, Ravno, était «ethniquement nettoyé» par des unités de l'Armée populaire yougoslave (JNA), et des éléments hors la loi du Monténégro entraient en Bosnie-Herzégovine. Quelques mois plus tard, à Kupres, les citoyens de Bosnie-Herzégovine prenaient les armes pour la première fois pour se défendre d'une manière organisée contre une longue colonne de chars de la JNA qui avançait. Les défenseurs de Kupres, comme les victimes innocentes de Ravno, ont payé un lourd tribut. Ce qui s'est passé ensuite à Sarajevo et ailleurs en Bosnie, comme nous le savons, a été bien pire encore.

Cependant, ce qui a rendu tout cela un peu moins atroce, si l'on peut dire, a été l'action des populations elles-mêmes : comme la population de Kupres, qui a fondé le Conseil de défense croate (HVO), première institution visant à défendre la Bosnie-Herzégovine, ce qui a été la première raison pour laquelle la Bosnie-Herzégovine a été capable de survivre; comme la population de Sarajevo, qui a défendu courageusement et inlassablement les principes et les idéaux que la civilisation d'aujourd'hui chérit et qui sont irremplaçables, donnant ainsi à la Bosnie la vitalité et l'esprit lui permettant de lutter contre les maux enracinés dans les idéologies du passé, des idéologies qui étaient déclinées à la détruire ainsi que deux de ses peuples.

Il faut ajouter à cela les individus qui sont venus en Bosnie-Herzégovine de tous les coins du monde. Les dirigeants politiques, les soldats de la paix, les journalistes et le personnel humanitaire : ils ont tous aidé la Bosnie. Certains l'ont aidée plus que d'autres, certains moins, mais néanmoins ils l'ont tous aidée. Ma délégation, par conséquent, voudrait mettre l'accent sur le paragraphe 35 du projet de résolution S/1995/1033, qui reconnaît la bonne volonté et les sacrifices de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Aussi difficile et tragique qu'aient pu être les quatre dernières années, la paix conclue à Dayton le 22 novembre et signée à Paris hier permettra à la Bosnie et à toute la région d'aller de l'avant. Nombre d'injustices restent encore à redresser, mais nous sommes certains qu'elles le seront. L'élan de paix qui nous a portés depuis le début de l'automne nous donne espoir et confiance. Le déploiement opportun de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR), qui sera autorisée par ledit projet de résolution, permettra à cet élan de continuer.

L'élan de paix, cependant, ne peut s'arrêter là. Les aspects économiques et électoraux de l'Accord de paix doivent être mis en oeuvre avec le même engagement et la

même vigueur. L'IFOR ne peut à elle seule assurer une paix juste et durable en Bosnie. Je voudrais rappeler les paroles du Président de mon pays prononcées à Paris, mercredi :

«Tous ceux d'entre nous qui participent à cet acte historique ont la responsabilité de ne pas permettre que les efforts de paix qui ont été réalisés avec tant de difficulté échouent.»

Nous regrettons que l'accord sur la normalisation des relations entre la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), y compris une reconnaissance mutuelle, n'ait pas été signé à Paris. La Croatie a toujours estimé que la reconnaissance inconditionnelle est un préalable au règlement équitable de toutes les questions en suspens entre deux États souverains.

Gardant à l'esprit le fait que ce projet de résolution est extrêmement long, ma délégation voudrait ne souligner qu'un paragraphe qui revêt une importance particulière pour mon gouvernement. Le paragraphe 8 reconnaît le droit de tous les réfugiés bosniaques et de toutes les personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers d'origine en toute sécurité, et demande à l'ONU de jouer un rôle pilote dans leur rapatriement.

Mon gouvernement, comme les membres le savent bien, est profondément préoccupé par les coûts de la protection d'environ 400 000 réfugiés et personnes déplacées qui se trouvent maintenant en Croatie, des coûts qui maintenant s'élèvent à presque 2 milliards de dollars des États-Unis. Mais nous sommes encore plus préoccupés par le bien-être d'environ 320 000 réfugiés et personnes déplacées bosno-croates qui vivent maintenant dans toute l'Europe. Ce nombre représente presque la moitié de la communauté bosno-croate. Ils doivent avoir la possibilité de rentrer chez eux ou d'être indemnisés de façon juste et en temps opportun pour les biens qu'ils ont perdus. Nous, bien entendu, préférons la première possibilité. La communauté bosno-croate — mais également la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble — serait considérablement affaiblie politiquement si la majorité d'entre eux ne rentraient pas dans leurs foyers.

La situation actuelle peut permettre le rapatriement rapide des réfugiés et des personnes déplacées dont les foyers d'origine se trouvent sur le territoire de la Fédération. Leur nombre est loin d'être insignifiant. Il peut atteindre 200 000 personnes. La viabilité de la Fédération et le tissu multiethnique de la Bosnie reposent principalement sur la possibilité pour ce groupe de Croates de rentrer chez eux avant les élections prévues pour l'automne pro-

chain. Cette communauté bosno-croate, qui a souvent fait l'objet de sévères critiques internationales — dont certaines étaient peut-être justifiées — mérite également d'immenses éloges pour sa défense de la Bosnie-Herzégovine. Sa lutte visant à obtenir l'exercice des droits nationaux et l'autonomie a été pleinement justifiée, compte tenu des persécutions et du dépeuplement dont elle a été victime tout au long de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine.

Permettez-moi de conclure en présentant brièvement la position de mon gouvernement à l'égard du rapport du Secrétaire général en date du 12 décembre concernant la mise en oeuvre d'un autre accord lié à celui de Dayton, l'Accord fondamental concernant la région de la Slovanie orientale, de la Baranja et de la Sirmie occidentale, ou la région occupée de Vukovar en Croatie. La Croatie craint que les options qui sont soulignées dans le rapport aient un effet contre-productif sur les risques extérieurs encourus par la région, et le rapport ne souligne pas assez l'élément le plus important de l'Accord : la démilitarisation rapide.

Le Gouvernement croate ne peut accepter — et le Conseil de sécurité ne le devrait pas non plus — une quelconque tentative visant à édifier une nouvelle zone de sécurité améliorée dans la région de Vukovar. Cette approche ne ferait que préserver le statu quo. Ce n'est ni dans l'intérêt des parties, ni dans celui de la communauté internationale. Je souhaiterais donc saisir cette occasion pour dire, afin que cela paraisse au compte rendu, que les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général du 13 décembre relatives au déploiement d'une large force internationale en Croatie sont inacceptables pour mon gouvernement.

La Croatie estime toujours qu'une force de moins de 5 000 hommes est satisfaisante pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord fondamental. L'ampleur de la force qui se trouve actuellement dans la région de Vukovar est peut-être même suffisante. Mais si le Conseil décidait d'accroître l'ampleur de la force, ces chiffres pourraient être de nouveau réduits immédiatement après le premier mois de la période de mise en oeuvre. En fait, l'aspect militaire de la nouvelle Force d'application pourra être complètement éliminé après la fin de la période de 30 jours de démilitarisation. L'aspect civil, dans l'intervalle, pourra être renforcé.

La période de démilitarisation devant commencer le plus rapidement possible, nous demandons donc aux membres du Conseil de se pencher et de se décider sur cette question la semaine prochaine, et en tout cas avant le 25 décembre. Nous estimons que tout retard dans l'examen de

la mise en oeuvre de l'Accord fondamental minimiserait la possibilité de son succès. La Croatie ne peut toutefois en aucune circonstance accepter une nouvelle force qui serait déployée plus d'un mois. L'élan en faveur de la paix qui apparaît clairement dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie doit être accéléré et utilisé pour assurer la paix en Croatie également. Ce lien important entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine est également constaté dans le rapport du 13 décembre du Secrétaire général, où il est dit :

«le succès de l'un était nécessairement lié à celui de l'autre.» (S/1995/1031, par. 46)

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Croatie de sa déclaration sur le sujet à l'ordre du jour d'aujourd'hui, de même que de ses remarques sur le sujet qui sera examiné la semaine prochaine. Je le remercie aussi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Conformément à la décision prise en début de séance, je donne maintenant la parole à M. Vladislav Jovanovic.

M. Jovanovic (*interprétation de l'anglais*) : Je me félicite de vous voir Monsieur l'Ambassadeur Lavrov, présider le Conseil de sécurité. Étant donné votre professionnalisme, votre habileté diplomatique et votre intégrité, je suis certain que vous vous acquitterez de vos fonctions de manière exemplaire.

Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Oman, l'Ambassadeur Al-Khussaiby, pour la manière objective et professionnelle avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil durant le mois de novembre.

La République fédérative de Yougoslavie a signé hier à Paris l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine, pleinement convaincue qu'il établit l'égalité des peuples qui constituent ce pays — les Musulmans, les Serbes et les Croates — et de ses deux entités, la Republika Srpska et la Fédération croato-musulmane, créant ainsi les conditions pour une paix stable et durable recherchée depuis longtemps.

À la suite de l'Accord de paix signé à Paris, qui a officiellement mis fin à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine, et de la conclusion heureuse de la Conférence de Londres, la tâche fondamentale qui nous attend à présent est la pleine mise en oeuvre des accords auxquels nous sommes parvenus. La responsabilité repose non seulement sur la

Republika Srpska, la Fédération croato-musulmane et les autres parties intéressées, mais également sur les facteurs internationaux clefs, notamment ceux qui se sont vu confier des tâches essentielles dans la mise en oeuvre.

Il n'a pas été aisé de parvenir à la signature de cet accord global. Toutes les parties ont été contraintes de faire des concessions. Par conséquent, il n'y a eu ni gagnants, ni perdants. La chose primordiale est que finalement, la paix l'a emporté, et que la pleine mise en oeuvre de l'Accord contribuera au renforcement de la stabilité, non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais au-delà, dans les Balkans et en Europe.

La Yougoslavie est pour sa part disposée à honorer et mettre en oeuvre pleinement tous les engagements qu'elle a pris au titre de l'Accord. Après la signature de l'Accord, les peuples de Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale dans son ensemble doivent affronter les défis difficiles de l'application de la paix et de la normalisation de la vie. Pour y parvenir, il est essentiel que les éléments militaires et civils de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine adoptent une position impartiale et objective à l'égard de toutes les parties.

Au cours du processus de négociation, de nombreux compromis difficiles et pénibles ont du être consentis pour que l'on parvienne à la paix. L'une des questions les plus délicates est sans conteste le statut de la population serbe de Sarajevo. Il est essentiel que les Serbes de Sarajevo reçoivent des garanties concrètes et sûres que leur liberté, leur sécurité, leur égalité et leurs droits de l'homme seront pleinement et inconditionnellement respectés. Au cours de l'ensemble du processus, la République fédérative de Yougoslavie et en particulier le Président Milosevic se sont constamment efforcés de trouver une solution pacifique. La République fédérative de Yougoslavie a ainsi réaffirmé à plusieurs reprises sa politique pacifique dictée par des principes et son engagement que tous les peuples de la région doivent être traités sur une base égale, ce qui a été reconnu par la communauté internationale.

La République fédérative de Yougoslavie se félicite de la nomination de M. Carl Bildt comme Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. La démarche équilibrée et sérieuse qui a été la sienne jusqu'à présent dans son traitement de la crise dans l'ex-Yougoslavie va lui servir pour relever les défis à venir.

Nous attendons légitimement que le Conseil de sécurité, conformément à l'Accord, prendra bientôt des mesures

pour lever totalement les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie.

La reconstruction économique et la coopération sont d'une importance vitale, et toutes les parties de l'ex-Yougoslavie doivent en bénéficier à parts égales.

Paralysée par les sanctions internationales et isolés de la communauté internationale, la République fédérative de Yougoslavie s'efforce de retrouver la place qui lui revient dans la famille des nations. La République fédérative de Yougoslavie estime qu'en poursuivant une politique constructive visant à l'établissement de la paix sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie, elle a gagné le droit de normaliser son statut dans toutes les organisations internationales, notamment aux Nations Unies, au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, et de normaliser aussi ses relations avec l'Union européenne.

Nous nous félicitons des efforts faits par le Groupe de contact à l'égard de la normalisation du statut de la République fédérative de Yougoslavie à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, en particulier les efforts déployés par la Fédération de Russie et par la France, ainsi que par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Italie.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie exprime son mécontentement quant au fait que le Conseil de sécurité n'a pas pris la décision de rétablir le statut de la Yougoslavie aux Nations Unies. Cela est encore plus surprenant si l'on considère le fait que la République fédérative de Yougoslavie est censée coopérer pleinement avec les organisations internationales qui jouent un rôle spécifique dans la mise en oeuvre de l'accord de paix, alors que la décision de suspendre la Yougoslavie de cette coopération est maintenue.

La République fédérative de Yougoslavie ne peut certainement pas être tenue pour responsable des inévitables conséquences négatives. Nous considérons que l'ancienne approche des problèmes ne devrait pas entacher le nouvel esprit qui s'est manifesté à Dayton et à Paris.

Nous étions, à juste titre, en droit d'attendre que le Conseil de sécurité, après l'Accord de Dayton, la Conférence de Londres et la signature de l'Accord à Paris, prenne une décision restituant pleinement les droits de la Yougoslavie au sein de l'Organisation des Nations Unies, sans que cela pose de difficultés. Cela aurait été une suite logique du processus d'ensemble fondé sur l'Accord histo-

rique de Dayton, qui devrait instaurer un climat propice à la solution du problème dans son ensemble.

Il est surprenant que la décision de rétablir les droits de la Yougoslavie au sein de l'Organisation des Nations Unies n'ait pas été prise, alors que la politique de la République fédérative de Yougoslavie et son engagement pacifique pour parvenir à l'Accord de paix ont été reconnus.

En tant que Membre fondateur, la République fédérative de Yougoslavie prie le Conseil de sécurité de lui permettre de reprendre la place qui lui revient de droit au sein de l'ONU sans plus tarder, sur la base de la continuité et conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Conseil de sécurité, une fois de plus, n'a pas résisté aux pressions de certains de ses membres. Cela ne peut avoir que des conséquences négatives sur la crédibilité de cet organe, dont la tâche est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La République fédérative de Yougoslavie ne peut accepter cela, pas plus qu'elle ne peut accepter les tentatives constantes d'imposer de nouvelles conditions, contraires à l'Accord ou à l'un quelconque de ses principes de base relatifs à l'égalité de toutes les parties et à une attitude objective et impartiale à l'égard de chacune d'elles.

Il est particulièrement inacceptable que de nouvelles conditions soient maintenant mises pour la normalisation du statut de la Yougoslavie au sein des Nations Unies. L'exclusion de la République fédérative de Yougoslavie des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social était directement liée à la crise et à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Avec la signature de l'Accord de paix et sa mise en oeuvre, il n'est que logique que les droits de la Yougoslavie soient pleinement rétablis. Tout retard à cet égard ne ferait qu'affaiblir au lieu de renforcer le processus de paix dans son ensemble, et pourrait être interprété à tort par certains comme un signal leur permettant de tirer parti d'une démarche discriminatoire et non équilibrée.

La République fédérative de Yougoslavie estime qu'elle n'a pas à avoir plus de droits que les autres — en d'autres termes, que ses droits et devoirs doivent être égaux à ceux des autres États Membres des Nations Unies. Nous ne pouvons pas accepter de remplir nos devoirs et, d'un autre côté, n'avoir aucun droit, ou avoir plus de devoirs à remplir que d'autres États Membres.

Il est regrettable que la Croatie ait tacitement fait peser sur la République fédérative de Yougoslavie le blâme quant au fait que le projet de normalisation des relations entre la

République fédérative de Yougoslavie et la Croatie n'ait pu être réalisé hier, à Paris. Au nom de la vérité, il convient de souligner que c'est en fait la Croatie qui a rejeté l'accord auquel elle était parvenue avec notre délégation, à Dayton, sur les conditions d'une reconnaissance mutuelle. La Croatie a volontairement accepté ces engagements et, conformément à l'esprit et à la lettre du projet d'accord sur la normalisation des relations, elle était tenue de les respecter.

La République fédérative de Yougoslavie s'est pleinement acquittée de ses engagements. Elle est ouverte à la normalisation des relations, y compris à la reconnaissance mutuelle dans le sens du projet d'accord dès que la Croatie aura rempli ses obligations.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1995/1033) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais donner d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La signature de l'Accord de paix à Paris, cette semaine, qui a suivi la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Londres la semaine dernière, et l'adoption imminente du projet de résolution dont nous sommes saisis, sonnent l'heure de l'opération de reconstruction d'un pays européen la plus complète jamais mise sur pied par la communauté internationale depuis le Plan Marshall, il y a un demi-siècle. Il sera déterminant de nourrir ce processus si nous voulons que la promesse de la paix se concrétise.

L'un des aspects importants de cette tâche est de caractère militaire. Les troupes britanniques sont en Bosnie depuis le début des initiatives prises aux fins d'un règlement politique. Tout d'abord, dans le cadre de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), elles ont facilité l'action d'aide humanitaire à des centaines de milliers de personnes et maintenu vivaces les chances d'un règlement négocié, même lorsque cette possibilité semblait très lointaine. Aujourd'hui, les troupes britanniques vont participer à une force multinationale dont le but est de procurer la sécurité nécessaire à la reconstruction de la Bosnie. Sur les 60 000 hommes qui vont constituer la Force d'application, le Royaume-Uni envoie plus de 13 000 hommes pour environ un an. C'est la preuve la plus claire de notre véritable engagement envers la sécurité européenne.

Le rôle de la Force d'application, qui a été acceptée par toutes les parties, sera équilibré et limité dans sa durée et dans sa portée. La Force n'entend pas imposer le règlement de paix, mais elle prendra les mesures nécessaires pour en assurer le respect. Et je voudrais dire clairement, à ce stade, que s'il était décidé que, dans l'exécution des tâches qui lui ont été assignées, la Force d'application doit détenir et transférer aux autorités appropriées toute personne accusée par le Tribunal qui entre en contact avec elle en Bosnie, l'autorité d'agir ainsi est conférée par le projet de résolution dont nous sommes saisis, ainsi que par les dispositions de l'Accord de paix.

La Force d'application remplira une mission commune à laquelle participeront les troupes de 32 pays appartenant ou n'appartenant pas à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Pour la première fois l'OTAN et les forces russes ont oeuvré ensemble, côte à côte, pour atteindre un objectif commun, ce qui marque dignement la fin du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cela est pour moi une satisfaction toute particulière en tant qu'ancien Ambassadeur britannique auprès de l'OTAN.

Mais l'application ne se résume pas simplement à une opération militaire. La Force militaire multinationale est une condition nécessaire mais non suffisante pour reconstruire les institutions et les structures civiles, politiques et économiques qui doivent constituer le fondement de toute société qui souhaite être unifiée, stable et prospère — pour, en un mot, rendre la paix solide. C'est là une tâche impressionnante. Cela requiert d'assurer le retour, dans des conditions de sécurité, d'environ 2 millions de réfugiés, et de créer des conditions dans lesquelles les communautés multiethniques pourront, de nouveau, s'épanouir; cela requiert d'assurer pleinement et équitablement les droits de l'homme de tous les gens en Bosnie; cela requiert d'encourager la création d'une économie de marché ouverte et dynamique pour étayer la paix et la prospérité; cela requiert de tenir des élections justes et libres dans les six ou neuf mois à venir; enfin — et ce n'est pas le moins important — cela requiert de convaincre non seulement les parties, mais également tous les autres pays de la région qu'ils doivent oeuvrer en toute honnêteté et de toute urgence pour mettre en place un régime régional de contrôle des armes.

Nous avons de la chance que ce travail, impliquant de nombreuses organisations et institutions différentes, y compris l'ONU, doive s'effectuer sous la coordination et la direction compétentes de M. Carl Bildt, avec l'appui du Conseil pour l'application de la paix récemment créé par la Conférence de Londres. Il convient peut-être ici de souli-

gner notamment le rôle important que continuent de jouer l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, comme cela est prévu dans le rapport du Secrétaire général, dans des domaines tels que les secours humanitaires et l'aide aux réfugiés, la police civile, la protection des droits de l'homme, la reconstruction des infrastructures et le processus consultatif en matière d'élections et de réseaux d'information, ainsi que de bases de données dans le domaine du déminage. Cela montre que l'Organisation des Nations Unies continue d'être largement présente.

Je suis d'accord avec M. Jovanovic pour penser que la tâche la plus pressante dans l'immédiat est de convaincre la population serbe de Sarajevo que son avenir est sûr et que ses droits seront respectés. Il en va de même, bien entendu, de toutes les autres minorités ethniques ailleurs en Bosnie. C'est pourquoi il est essentiel que le Conseil se prononce de toute urgence pour que la Force de police civile des Nations Unies, recommandée par le Secrétaire général, soit constituée et fonctionne le plus rapidement possible. L'action envisagée au paragraphe 30 du projet de résolution en ce qui concerne la Force de police civile nécessite d'être suivie d'effet rapidement, la semaine prochaine.

Tout cela ajoute à l'ampleur de l'engagement que doit prendre la communauté internationale. Cet engagement doit être maintenant assorti d'une détermination similaire de la part de la population bosniaque, ainsi que de la République fédérative de Yougoslavie et de la République de Croatie, pour que la paix dure. Sinon, les progrès qui ont été péniblement réalisés jusqu'à présent seraient menacés. Notamment, le défaut de coopération des Serbes de Bosnie pourrait entraîner la poursuite des sanctions économiques. Toutes les parties au conflit en Bosnie-Herzégovine ont chacune un défi formidable à relever. Mais la communauté internationale est prête à les aider à relever ce défi. Le Royaume-Uni a l'intention de rester à l'avant-garde de cet effort.

Comme le poète anglais, soyons optimistes cette fois-ci.

«Non par les seules fenêtres du Levant,
Quand l'aube point, pénètrent les premières lueurs,
Devant, le soleil monte, avec quelle lenteur,
Mais voyez à l'Ouest, tout est resplendissant!»

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées et du message poétique qu'il nous a adressé.

Je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Nous approchons déjà de la fin de la première partie de votre présidence, Monsieur le Président, mais il n'est peut-être pas trop tard pour dire combien je suis heureux de travailler au Conseil de sécurité sous votre direction avisée, qui s'inscrit dans la même lignée que la direction aimable et compétente du Président pour le mois dernier, l'Ambassadeur Al-Khussaiby, de l'Oman.

L'Allemagne appuie sans réserve la déclaration que fera le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Outre ce qu'il dira, permettez-moi de dire que le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi confère à ses membres une responsabilité difficile. Par leur vote affirmatif, ils ont effectivement mis en marche une opération internationale de grande envergure, sur le plan tant militaire que civil.

Le *New York Times* d'aujourd'hui publie une photo du soldat américain Peter Long, de Buffalo, qui embrasse sa femme Stephanie, avant de quitter la base militaire de Mannheim, en Allemagne, pour se rendre en Bosnie. De la même manière, des soldats et des civils de nombreux pays, y compris de nombreux Allemands, vont sous peu aller en Bosnie afin de sauvegarder la paix, d'aider à reconstruire le pays, d'assurer la sécurité en exerçant des fonctions de police et d'aider à l'organisation d'élections démocratiques. Tous seront unis dans un effort de paix commun, complexe et d'une portée internationale considérable.

Pendant quelque temps, à la fin du XXe siècle, près de 50 ans après la seconde guerre mondiale, nous n'envisageons pas qu'une telle guerre inhumaine et brutale puisse être menée au milieu de l'Europe, frappant des millions de personnes, faisant plus de 250 000 morts, déplaçant 2 millions de personnes, dont 400 000 se sont réfugiées en Allemagne et qui, à l'heure actuelle, attendent de pouvoir rentrer dans leurs foyers en Bosnie.

Par conséquent, la résolution d'aujourd'hui est un signal d'espoir pour le peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes au début d'une phase encore plus critique de préservation de la paix et de consolidation de la paix.

Le projet de résolution autorise le déploiement d'une force multinationale pour appliquer l'Accord de Dayton, signé hier à Paris. Cette force restera en Bosnie pendant environ un an. Pendant ce temps, une paix durable devra être réalisée. Dans ce contexte, il importe de noter que toutes les parties ont accepté le déploiement de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR), y compris le recours à la force, si besoin est. Il est absolu-

ment essentiel que les parties respectent leur engagement de s'abstenir de recourir à la force et coopèrent pleinement avec l'IFOR pour l'application des aspects militaires de l'Accord de Dayton.

Un autre aspect remarquable de l'application de l'Accord de paix est, comme vient de le dire notre collègue britannique, que la Fédération de Russie, pour la première fois, coopérera à une telle opération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous espérons sincèrement que cela confèrera une nouvelle qualité aux relations entre l'OTAN et la Russie.

La partie militaire de l'application de l'Accord de paix de Dayton est le fondement de la paix à laquelle nous aspirons tous. L'édification de la paix — objectif tout aussi important — relève toutefois de la partie civile. Nous devons notamment renforcer le consensus politique qui a été dégagé et qui devrait aboutir à la tenue d'élections démocratiques libres et équitables, aider les forces de sécurité locales grâce à l'appui des membres de l'Équipe internationale de police qui sera déployée la semaine prochaine, surveiller les droits de l'homme et des minorités, exécuter les tâches humanitaires importantes et commencer la reconstruction et le développement d'un pays dévasté et de son économie.

Dans cet effort, l'Organisation des Nations Unies continuera de jouer un rôle important en matière de maintien de la paix en Bosnie. Nous appuyons sans réserve le concept d'une Équipe internationale de police dotée d'un mandat solide, ainsi que l'envoi d'une mission civile des Nations Unies.

Je tiens à faire une observation sur Sarajevo, cet endroit très spécial. Forte de sa triste expérience, la partie allemande a, depuis le début, dit clairement que nous nous opposerions à toute solution qui déboucherait sur la division d'une autre capitale européenne. Cette position a été confirmée à Dayton. Par ailleurs, nous suivons également avec inquiétude les manifestations de peur et d'angoisse qui, comme vient de nous le dire M. Jovanovic, ont été exprimées par la population serbe d'Ilidza et d'autres banlieues de Sarajevo. Nous sommes certains que le Gouvernement bosniaque honorera son engagement de respecter les droits des citoyens serbes, mais nous souhaitons que des mesures soient prises pour renforcer la sécurité et la confiance dans ces parties de Sarajevo.

Étant donné que je viens de mentionner M. Jovanovic, qu'il me soit permis de parler de l'admission de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à

l'Assemblée générale. Permettez-moi de dire que nous allons bien l'accueillir — bien entendu, conformément aux conditions qui auront été fixées par les organes respectifs des Nations Unies.

L'effort global de la partie civile sera mené et coordonné par le Haut Représentant, M. Carl Bildt, et son équipe, dont fait partie l'Ambassadeur allemand Steiner, qui est son adjoint à Sarajevo. Là comme ailleurs en Bosnie, les nombreuses organisations internationales intéressées doivent toutes travailler dans la même direction et ne doivent pas se faire mutuellement du tort. Il importe qu'il n'y ait ni double emploi ni chevauchement dans les efforts. À cet égard, le projet de résolution énonce clairement les responsabilités qui ont été confiées au Haut Représentant, en tant qu'autorité finale sur le théâtre en ce qui concerne les aspects civils de la mise en oeuvre de l'Accord et en tant que coordonnateur de l'opération civile habilité à statuer, le cas échéant.

Dans les domaines tant militaire que civil, l'Allemagne va contribuer activement à l'application de l'Accord de paix. Le déploiement de 4 000 soldats marque, dans l'histoire de la République fédérale d'Allemagne, la première contribution de cette envergure à une mission militaire à l'étranger.

Après avoir compté pendant des décennies sur la solidarité de nos alliés, nous pensons qu'il est temps maintenant que l'Allemagne prouve sa solidarité et montre qu'elle est prête à assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales à une plus grande échelle.

La reconstruction économique, politique et sociale est une condition préalable à la stabilité. D'autres exigences sont le désarmement, la maîtrise des armements et un système complet de mesures de confiance. En ce qui concerne ces mesures, nous espérons que la Conférence de Petersberg, qui aura lieu à Bonn lundi prochain, sera le point de départ de négociations serrées et fructueuses à cet égard.

Tout en concentrant nos efforts pour rétablir la paix en Bosnie, nous ne devons pas oublier qu'il y a encore un autre problème semblable à régler en Slavonie orientale, région sur laquelle notre collègue de la Croatie a appelé notre attention. Si la communauté internationale et les membres de ce Conseil ne peuvent pas honorer les responsabilités qui leur ont été conférées dans le cadre de l'Accord fondamental, il y a là un risque supplémentaire que le processus de paix en Bosnie soit compromis.

En ce moment, nos pensées se tournent avec le plus grand respect vers les hommes et les femmes qui, depuis plus de trois ans, se dévouent et, dans certains cas, sacrifient leur vie au service de l'Organisation des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Parmi eux, nos partenaires français ont payé le tribut le plus lourd, avec la mort de 56 Casques bleus français. C'est pour cette raison que nous avons suivi avec une joie particulière le dénouement heureux de la libération des deux pilotes français qui ont été détenus pendant plus de 100 jours d'incertitude.

Aujourd'hui, nous tournons notre regard, avec un espoir prudent, vers un avenir meilleur pour le peuple de Bosnie-Herzégovine, sachant fort bien que les blessures ne guériront pas facilement et qu'il faudra du temps aux familles des victimes. Ceux qui sont responsables de crimes de guerre et de violations du droit humanitaire international doivent être traduits en justice, et là je m'associe pleinement à mon collègue de la Bosnie-Herzégovine. Le 16 novembre 1995, le Tribunal international a prononcé des condamnations contre les dirigeants serbes bosniaques Karadžić et Mladić pour le rôle qu'ils auraient joué dans les atrocités commises contre la population de Srebrenica, en juillet 1995.

Sans l'établissement de la vérité, sans la justice, la réconciliation nationale aura du mal à se faire. Il est donc juste que le projet de résolution dont nous sommes saisis souligne l'importance d'une coopération sans réserve avec le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie. Ce projet de résolution précise clairement aussi que la Force de mise en oeuvre a également un rôle à jouer à cet égard.

La communauté internationale ne pourra pas indéfiniment soutenir l'opération de paix qui commence effectivement aujourd'hui. Par conséquent, les parties elles-mêmes doivent assumer leur responsabilité. Elles doivent pleinement utiliser cette chance extraordinaire, la meilleure qu'elles aient eue depuis longtemps, de réaliser la paix avec l'aide de l'ensemble de la communauté des nations. Si elles échouent dans cet effort, les parties seront seules, très seules, pour longtemps.

Mais, maintenant, ensemble avec le peuple de Bosnie-Herzégovine — Bosniaques tout comme Serbes bosniaques —, nous plaçons tous nos espoirs dans cette chance unique que l'Accord de paix et sa pleine application nous offrent à tous. Il semblerait que, pour la première fois en quatre ans, les peuples de Bosnie et d'Europe vont pouvoir célébrer Noël sans guerre.

L'Allemagne votera donc pour le projet de résolution.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martinsen (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution sur lequel nous allons voter met en marche officiellement une phase décisive du processus de paix commencé à Dayton, dans lequel la communauté internationale a mis son espoir de réaliser une paix durable dans les Balkans.

Comme l'énonce clairement l'un des alinéas du préambule du projet de résolution, le conflit dans l'ex-Yougoslavie continue de constituer une menace contre la paix et la sécurité internationales, où il ressort que la préoccupation de tous et, probablement, la principale fonction qui incombe à l'Organisation des Nations Unies, par le biais de l'action de ce Conseil de sécurité, est de maintenir l'application de l'Accord de paix constamment à l'examen. À cet égard, nous pensons qu'il serait un peu naïf de s'imaginer que la signature d'un Accord de paix représente en soi la réalisation d'une paix définitive. Il existe plusieurs facteurs et variables, impossibles à prévoir dans un accord de paix, qui devront être traités avec la plus grande diligence pour éviter de mettre en péril ce qui a été réalisé à Dayton.

Avec ce projet de résolution, nous commençons aussi des tâches de la plus grande importance pour l'Organisation des Nations Unies dans des domaines aussi sensibles que la protection des droits de l'homme, l'aide humanitaire, la police civile et le déminage. Nous nous félicitons que les parties aient choisi de proposer que ces fonctions soient entreprises par les Nations Unies. Nous estimons que l'histoire jugera et que l'expérience montrera que c'était la meilleure option qui s'offrait à elles.

Toutefois, nous sommes frappés de constater que, dans un domaine où les Nations Unies possèdent une expérience aussi remarquable qu'incomparable, et c'est le cas pour la supervision des processus électoraux, cette fonction a, par contre, été confiée à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). C'est la raison pour laquelle nous appuyons l'offre faite à l'Organisation par le Secrétaire général, pour que l'expérience inestimable des Nations Unies dans ce domaine puisse être utilisée en Bosnie, afin de consolider rapidement ses institutions politiques.

Il est extrêmement important à notre avis que les parties aient conclu les Accords sur le statut des forces de paix qui fonctionneront en territoire bosniaque. Nous supposons que les vexations subies récemment par le personnel

de la FORPRONU ne resteront dans l'histoire que comme un privilège douteux des parties à ce conflit.

Nous estimons indispensable que la force qui sera déployée en Croatie compte aussi, en temps voulu, sur un accord concernant son statut, qui lui permettra de s'acquitter effectivement des fonctions qu'elle sera appelée à remplir.

Une fois de plus dans l'histoire, les frontières géographiques et politiques ont dû être revues dans cette partie de la région balkanique. Cela peut signifier que, pour la énième fois, il y aura des mouvements migratoires comme ceux qui ont causé tant de douleurs et de souffrances à toute la population civile de la Bosnie. Ce scénario nous inquiète beaucoup, et nous estimons que tant le Conseil de sécurité que les organismes et entités qui s'occuperont des problèmes de ce type doivent être conscients du facteur d'instabilité que, de toute évidence, représente la possibilité que de nouveaux courants migratoires puissent se créer par suite des Accords de Dayton.

Nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance que ma délégation accorde aux travaux du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. À notre avis, ce n'est que si les responsables des atrocités qui, jusqu'à récemment, ont ému toute la région sont tenus de répondre des conséquences de leurs actes et si justice est faite que la paix sera durable.

Pour terminer, nous souhaitons signaler, pour l'histoire, que lorsque les discordes ont dominé l'activité du Conseil de sécurité, la communauté internationale est devenue impuissante à s'occuper de la difficile crise balkanique. Par contre, lorsque les grandes puissances sont parvenues à prendre leurs décisions par consensus, l'espoir de paix a commencé d'apparaître. Avec l'aide de Dieu, cette entreprise commune indispensable se maintiendra jusqu'à ce que les obstacles que nous devons encore surmonter ensemble seront derrière nous.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de l'Oman, de vous féliciter ainsi que votre délégation de votre accession à la présidence pour ce mois. Nous tenons à vous assurer de notre coopération à tout moment. Nous sommes également touchés par les paroles aimables qui m'ont été adressées ainsi qu'à ma délégation.

C'est avec une grande joie que ma délégation a reçu de Paris la bonne nouvelle de la signature officielle de l'Accord de paix entre les parties au conflit en République

de Bosnie-Herzégovine. Il y a près de quatre ans que la guerre a éclaté dans cette partie du monde, causant la mort de plus de 250 000 personnes et faisant de près de la moitié de la population de ce pays des réfugiés ou des personnes déplacées. Les mots ne suffisent pas à traduire les événements qui se sont déroulés en Bosnie-Herzégovine. La Bosnie restera sûrement gravée dans nos mémoires comme le symbole de la lutte inébranlable d'une nation contre la tyrannie, la haine et le «nettoyage ethnique». L'histoire de l'indépendance de la nation bosniaque est écrite en lettres de sang — le sang de son peuple — et c'est sans aucun doute une chose que la communauté internationale ne peut pas et ne doit pas oublier.

Nous ne pouvons pas ajouter grand-chose à ce qui a été dit, et à ce qui sera dit ici aujourd'hui ou à Paris, si ce n'est pour rappeler une fois de plus aux parties qu'elles doivent se montrer à la hauteur de leurs engagements, car le monde ne saurait tolérer que cet accord soit violé ou qu'il ne soit pas pleinement respecté. Le prix qui a été payé jusqu'à présent dépasse de loin tout ce que les mots peuvent décrire.

«Préserver les générations futures du fléau de la guerre» : c'est par ces mots que commence la Charte des Nations Unies et c'est avec ces mots, pensons-nous, qu'une nouvelle ère devrait commencer dans la Bosnie ravagée par la guerre. Nous ne pouvons pas ne pas rappeler aux parties que la route qui mène à la paix ne sera pas facile. Elle sera dure et semée d'obstacles. Ce qui s'est produit dans cette région du monde ces dernières années est plus important que tout ce qui pourrait être changé au cours des jours, des mois, voire des années à venir. Ce chapitre de l'histoire ne peut être changé, mais faisons tous en sorte que l'avenir soit meilleur et plus sûr.

Nombreux sont ceux qui disent que cet accord représente une nouvelle page dans le chapitre des événements en Bosnie. En ce qui nous concerne, nous disons que tourner la page ne signifie pas changer de livre. Nous pensons donc que justice doit être faite, que les erreurs du passé doivent être corrigées et que les auteurs de crimes contre l'humanité et de violations massives du droit international humanitaire, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent en République de Bosnie-Herzégovine ou ailleurs sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, doivent être tenus pleinement responsables de leurs actes. Les criminels de guerre ne doivent en aucune façon être autorisés à se promener librement sous les yeux de leurs victimes qui ont tant souffert de leur fait, sinon nous risquons un retour au chaos qui pourrait entraîner des événements semblables à ceux que nous avons vus dans le passé. Par la résolution 827 (1993) du 25 mai 1993, la

communauté internationale a établi un Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie chargé d'enquêter sur ces violations et de traduire en justice les personnes responsables de crimes et d'actes contre l'humanité, et nous pensons que le Tribunal international doit être fortement aidé dans son travail si nous voulons qu'il s'acquitte efficacement de son mandat.

L'Oman se félicite des derniers résultats obtenus — lesquels se faisaient attendre depuis longtemps. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis, qui a accueilli les pourparlers indirects qui ont débouché sur la signature de l'Accord de paix de Dayton, Ohio. Nous voudrions remercier également tous les pays et toutes les organisations qui ont pris part, à un moment ou un autre, aux efforts concertés visant à établir la paix dans la République de Bosnie-Herzégovine, notamment ceux du Groupe de contact, qui a investi une somme d'efforts et de temps considérables dont nous voyons maintenant enfin les résultats. Nous demandons aux parties de s'acquitter de bonne foi des engagements auxquels elles ont souscrit en vertu de cet accord, en soulignant que le respect de ses dispositions est d'une importance vitale pour l'instauration d'une paix durable et la création de conditions propices à la reconstruction et au développement du pays.

Les prochains jours mettront à l'épreuve les intentions déclarées par les parties en ce qui concerne leurs engagements à l'égard de cette paix précieuse. L'Oman votera donc en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis, étant entendu que l'Accord de paix sera respecté à tout moment, par toutes les parties concernées et en totalité, et que les parties s'abstiendront de tout acte qui pourrait compromettre l'Accord de paix. La nouvelle force qui doit être établie s'acquittera de ses fonctions du mieux possible, conformément au mandat qui lui a été confié et à l'Accord de paix, tout en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine, et les efforts déployés par les Nations Unies pour aider le peuple de la Bosnie se poursuivront.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : À la suite des efforts conjoints de la communauté internationale, le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie a connu récemment une importante percée. Après la conclusion, le mois dernier, de l'Accord de paix qui a été paraphé par la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monté-

négro), la Bosnie-Herzégovine et la Croatie, la Conférence internationale de Londres a pris des décisions concernant la mise en oeuvre d'activités civiles. Les parties ont officiellement signé hier l'Accord de paix, offrant ainsi une occasion importante d'aboutir rapidement au règlement politique global de la situation dans l'ex-Yougoslavie.

Nous nous félicitons de ces faits nouveaux positifs. Nous pensons que la signature de cet accord est conforme aux intérêts fondamentaux des populations des différents pays de l'ex-Yougoslavie et est propice à la paix et à la stabilité de l'Europe et du monde. Nous espérons que les parties respecteront cet accord et oeuvreront à la réalisation rapide de la paix et de la stabilité dans l'ex-Yougoslavie, pour que les pays de la région puissent vivre dans l'harmonie et pour que les peuples et les groupes nationaux puissent jouir d'une vie pacifique.

La solution fondamentale pour l'ex-Yougoslavie est de réaliser un règlement politique global par des moyens pacifiques. La communauté internationale devrait respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de la région et s'efforcer de permettre à ces pays de vivre dans l'harmonie. La République fédérative de Yougoslavie a fait des efforts inlassables en faveur du processus de paix en Bosnie-Herzégovine et devrait être reconnue et encouragée par la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit s'efforcer de résoudre le plus rapidement possible la question du statut de la République fédérative de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Ces trois dernières années, les Nations Unies ont fait des efforts considérables en faveur du processus de paix dans l'ex-Yougoslavie. Elles ont déployé des forces de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie et ont joué un rôle en empêchant le conflit de s'étendre, en fournissant une aide humanitaire et en assurant un déploiement préventif. Les activités des Nations Unies dans la région ont permis d'obtenir des résultats, mais il y a aussi des leçons à tirer qui peuvent être utilisées comme références pour des opérations futures de ce genre.

La mise en oeuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine est sans aucun doute une opération importante; les Nations Unies et le Conseil de sécurité devraient assumer d'importantes responsabilités en la matière. Par conséquent, lorsqu'il prend une décision, le Conseil de sécurité doit se conformer strictement aux buts et principes de la Charte.

Se fondant sur la position de la Chine, qui appuie le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie, et sur son espoir

de voir s'instaurer rapidement une paix durable en Bosnie-Herzégovine, et compte tenu également des vœux pressants des parties intéressées et du fait que le projet de résolution demande des mesures exceptionnelles dans des circonstances exceptionnelles, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Cela ne signifie pas pour autant que la position de la Chine ait changé en quoi que ce soit. En effet, la Chine a toujours désapprouvé les opérations autorisées par le Conseil de sécurité, qui invoque à tout moment le Chapitre VII de la Charte pour adopter des mesures obligatoires. Nous pouvons encore moins approuver que le Conseil de sécurité autorise le recours illimité à la force. Nous sommes d'avis que, dans l'exécution de sa tâche, la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) doit rester neutre et impartiale et éviter tout recours inutile à la force pour éviter de compromettre l'image de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que l'IFOR doit présenter au Conseil de sécurité des rapports complets en temps voulu sur la façon dont elle s'acquitte de ses fonctions afin qu'elle puisse accepter que le Conseil de sécurité la contrôle et l'oriente comme il convient.

La Chine est particulièrement préoccupée par l'ex-Yougoslavie et par l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous n'avons pas, et nous ne cherchons pas à avoir, d'intérêts égoïstes dans l'ex-Yougoslavie. Nous appuyons le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie et espérons sincèrement que la paix, une paix durable, la sécurité et le développement pourront être réalisés aussi rapidement que possible, et que la population pourra vivre en paix dans cette région. La Chine continuera de faire tous les efforts possibles pour encourager le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie. Sur la base des cinq Principes de la coexistence pacifique, la Chine a noué des relations amicales et de coopération avec les pays de l'ex-Yougoslavie.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : La délégation rwandaise voudrait remercier et féliciter les pays qui ont aidé à promouvoir la paix dans l'ex-Yougoslavie et qui ont permis de mettre fin à quatre années de guerre. Nous nous réjouissons aussi du règlement politique négocié des conflits dans l'ex-Yougoslavie, surtout dans son aspect qui préserve l'intégrité territoriale de tous les États à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

Ma délégation se réjouit également que ces accords mettent fin à une guerre dont les populations innocentes, notamment les femmes, les enfants et d'autres personnes qui n'y ont pas pris part, ont souffert, et au cours de laquelle des centaines de milliers d'êtres humains sont morts, souvent atrocement, et pour rien.

La délégation rwandaise est satisfaite que, dans le projet de résolution, figure une clause sur le Tribunal international pour la Yougoslavie. Nous souhaitons vivement que les personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité soient poursuivies et que l'impunité qui règne dans cette région, ainsi que dans la région des pays des Grands Lacs, soit éradiquée, et que cela serve d'exemple au monde.

Ma délégation voudrait terminer en émettant un souhait : celui de demander au Conseil, ainsi qu'aux États Membres de cette organisation, que les moyens impressionnants qui viennent d'être mis à la disposition de l'ex-Yougoslavie pour assurer le respect de la paix, et que la vigueur et la rapidité dont on a fait preuve pour mettre au point ce projet de résolution et le mettre en oeuvre soient un bon exemple qui, à l'avenir, devraient être utilisés de la même manière et sans discrimination pour n'importe quel pays Membre de cette organisation qui sera dans le besoin.

Le Rwanda votera en faveur de ce projet de résolution.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : En signant l'Accord de paix à Paris, hier, les parties en conflit dans l'ex-Yougoslavie ont franchi une autre étape importante dans leur quête de la paix dans leur patrie. Bien qu'important, ce pas reste néanmoins symbolique, car, maintenant, il faut aborder la partie difficile de l'application des divers accords auxquels ces parties ont souscrit. Nous en cette occasion particulière, tout le peuple de Bosnie-Herzégovine et ses dirigeants pour ce qui semble être l'aube de la paix dans un pays qui a été ravagé par la guerre pendant les quatre dernières années.

Après le paraphe de l'Accord de Dayton, le 21 novembre 1995, ma délégation a fait observer que cet événement représentait une percée importante dans le processus de paix. Il s'agissait, selon nous, d'une première étape dans ce qui serait indubitablement un chemin long et difficile vers la paix. Nous étions néanmoins convaincus alors, comme nous le sommes maintenant, que cet accord représente la meilleure occasion qui s'est présentée jusqu'à présent pour mettre fin au conflit. Nous réitérons donc notre appel à toutes les parties bosniaques et à leurs alliés respectifs pour que leurs engagements soient appuyés par des mesures concrètes sur le terrain.

L'Accord réalisé aura de nombreuses implications humanitaires et émotionnelles. Il est vraisemblable qu'il entraînera le déplacement de personnes, lequel aura des répercussions sur leur vie. Les gens devront prendre des décisions difficiles et choisir entre rester là où leurs familles

vivaient depuis des centaines d'années, ou déménager vers de nouvelles régions où ils se sentiront plus en sécurité. Ce sont là des questions émotionnelles, dont la solution déterminera le succès de l'Accord de paix.

Une autre question importante également est celle de la justice, qui s'oppose à l'exigence d'assurer la paix dans l'immédiat. Je voudrais dire, toutefois, que mon gouvernement coopérera sans réserve aux travaux du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Et ce, parce que, en fin de compte, il ne saurait y avoir de paix durable sans justice, et que tant que la justice ne sera pas rendue, et tant qu'on n'en aura pas la preuve sous les yeux, le cycle des massacres dans les Balkans pourrait bien ne jamais cesser.

Il n'y aura pas de réponses faciles à toutes ces questions; pourtant, il n'y a pas d'alternative viable à un effort déterminé d'affronter et de résoudre ces problèmes, si l'on veut que les peuples de Bosnie-Herzégovine commencent à jouir de la paix et entament le processus de reconstruction de leur vie et de leur foyer. Mon gouvernement continuera de les soutenir et de leur fournir tout l'appui possible. Nous leur adressons tous nos voeux.

Outre ce qui précède, les parties en conflit et notamment tous les États de la région doivent reconnaître la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de chacun. Il doit y avoir un effort authentique et un engagement réel qui permettent d'abandonner la logique militaire et l'illusion qu'il pourrait y avoir un vainqueur et un vaincu vaincus. À cet égard, tous les États doivent respecter l'Annexe 1-B de l'Accord de Dayton relatif à la limitation des armements et à la stabilisation régionale. Et nous nous adressons à tous les États de la région, dont beaucoup ont la capacité de fabriquer des armes, pour qu'ils fassent preuve de responsabilité lorsqu'ils traitent avec les parties. En outre, le caractère multiethnique, multireligieux et multiculturel des États de la région doit être reconnu, respecté et préservé par tous.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis a été décrit comme étant urgent et décisif pour l'instauration de la paix en Bosnie. Il a été demandé au Conseil de sécurité d'adopter ce projet de résolution pour permettre le démarrage du processus de mise en oeuvre. En principe, ma délégation n'a pas de problème avec cette approche. Nous sommes tous pour la paix, mais je voudrais cependant souligner les points suivants.

Nous aurions préféré une opération des Nations Unies sous le contrôle politique du Conseil de sécurité et sous la supervision et la direction du Secrétaire général, même si

les parties à l'Accord ont sollicité une force multinationale. Nous sommes au courant naturellement des observations qu'a faites le Secrétaire général sur l'incapacité où se trouve actuellement l'ONU d'entreprendre une telle opération. Ce qui fait défaut aujourd'hui à notre organisation c'est l'appui politique et le soutien financier des États Membres, lesquels lui sont nécessaires pour entreprendre directement des opérations coercitives telles qu'envisagées au Chapitre VII de la Charte.

Ma délégation considère qu'il ne faut pas continuer de déléguer à un groupe d'États puissants ce qui normalement relève de la responsabilité des Nations Unies. Avec la volonté politique nécessaire et un attachement aux idées de sécurité collective consacrées dans la Charte des Nations Unies, les forces multinationales d'imposition de la paix devraient, selon nous, être mises à la disposition de l'ONU et agir sous l'autorité du Secrétaire général.

S'agissant des diverses dispositions de ce projet de résolution dense, nous tenons à faire remarquer qu'il a fallu près de deux semaines aux membres du Groupe de contact pour discuter et régler entre eux les diverses difficultés de ce qui est certainement une opération militaire, politique et humanitaire complexe. Attendre des autres membres du Conseil de sécurité qu'il contribuent sensiblement à l'améliorer en moins de 48 heures n'était guère réaliste. Nous ne voulons pas croire que cela a été fait délibérément afin qu'ils ne soient pas en mesure d'y contribuer de façon significative.

À titre d'exemple, les points portant sur le calendrier et le concept de l'opération ne sont pas assez clairs. Il n'est pas non plus possible de dire exactement d'où le Haut Représentant — en dépit des qualités de la personne choisie — tire sa légitimité et son autorité. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous ne devons pas soutenir des décisions ayant pour effet de subordonner notre organisation ou notre Secrétaire général à une autre organisation, quelle que soit la puissance de ses membres. Après tout, la nôtre demeure l'expression la plus universelle de la volonté de la communauté internationale.

Cependant, compte tenu de la politique de mon gouvernement qui tend à soutenir toutes les initiatives de paix et de notre principal objectif qui est d'aider au règlement du conflit dans les Balkans, nous sommes en mesure d'adhérer à l'objectif essentiel de ce projet de résolution. Nous sommes donc en mesure de l'appuyer.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à une étape décisive de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nos

délibérations auront des effets significatifs et à long terme sur les progrès devant conduire à la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton (Ohio). À cet égard, le rapport du Secrétaire général en date du 13 décembre fournit une base solide à l'examen des questions figurant dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Ma délégation attache une grande importance au règlement du conflit dans l'ex-Yougoslavie, vu qu'il est responsable des énormes souffrances et des massacres dont ont été victimes tous ceux qui se sont trouvés sur son chemin, y compris des milliers de femmes et d'enfants sans défense. En fait, peu ont échappé aux implacables douleurs physiques et morales qui ont profondément marqué le peuple de cette région.

La signature de l'Accord de paix à Paris le 14 décembre laisse espérer aux populations de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie qu'il leur sera possible d'oublier le conflit le plus terrible dont l'Europe a été témoin depuis la seconde guerre mondiale. La poursuite du conflit ne serait pas seulement préjudiciable à la population des pays de l'ex-Yougoslavie mais créerait une instabilité dans la région.

Ma délégation considère que le projet de résolution dont nous sommes saisis constitue un précieux cadre de travail pour s'engager dans le processus de réconciliation et faciliter la création de structures de paix dans la région. Ce projet de résolution comprend également d'importants éléments qui faciliteront ultérieurement les progrès vers une reconnaissance mutuelle de la part des parties concernées dans l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, qui constitue l'élément essentiel pour assurer la paix et la prospérité dans l'ex-Yougoslavie.

La paix et la réconciliation dans l'ex-Yougoslavie pourraient rester insaisissables si les parties ne font pas preuve de la volonté nécessaire, en particulier dans leurs relations mutuelles, comme indiqué dans le paragraphe 10 du dispositif, et si la communauté internationale ne fait pas d'urgence les efforts soutenus qui s'imposent en fournissant une assistance aux programmes de reconstruction qui portent sur les besoins à court et à long terme du pays.

À cet égard, ma délégation considère qu'il est essentiel de créer le climat favorable à la poursuite d'une maîtrise des armements, afin d'établir des conditions propres à favoriser un développement durable et la prospérité. Cela exigera aussi des pays voisins qu'ils assument la responsabilité qui leur incombe de coopérer à la mise en oeuvre de ces mesures et d'y apporter toute l'aide nécessaire.

Ce projet de résolution envisage de mettre fin au mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Nous voulons donc rendre hommage à tous les hommes et femmes de la FORPRONU qui ont consacré leur talent et leurs efforts inlassables à la poursuite constante de la paix en Bosnie-Herzégovine au cours des quatre dernières années, en particulier à ceux qui ont consenti le sacrifice ultime. En tant que pays fournissant des contingents, l'Indonésie est fière d'avoir apporté sa contribution à la cause de la paix.

Les hostilités, qui ont duré près de quatre années, ont fait plus de 2 millions de réfugiés et de personnes déplacées et ont bloqué l'infrastructure économique du pays. À cet égard, ma délégation appuie les remarques faites par le Secrétaire général dans son rapport selon lesquelles il convient de concentrer notre attention sur les problèmes et préoccupations que suscitent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées et l'aide à leur apporter, de même que la promotion des droits de l'homme. Ce sont là, pensons-nous, les domaines dans lesquels l'ONU peut continuer de jouer un rôle indispensable et, partant, favoriser le processus de paix.

Ma délégation considère qu'un énorme effort soutenu doit porter sur la réhabilitation et la reconstruction de l'infrastructure économique du pays. Nous exhortons donc la communauté internationale à fournir une aide aux programmes de reconstruction portant sur les besoins à court et à long terme du pays.

Nous estimons que la crédibilité de l'Accord de paix dépendra grandement du niveau de coopération dont bénéficiera le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. La délégation de l'Indonésie souhaite souligner l'importance des dispositions figurant aux paragraphes 4 et 5 du projet de résolution et réaffirme l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles se conforment aux demandes d'assistance.

Ayant examiné avec soin le projet de résolution dont nous sommes saisis, nous sommes d'avis qu'il offre au peuple de la Bosnie-Herzégovine l'occasion de mettre fin à de longues années d'effusion de sang et de conflit qui ont déchiré la trame même de leur pays. Tout en étant consciente du fait que divers facteurs auront un effet sur l'avenir du processus de paix, ma délégation réitère néanmoins que les deux conditions cruciales dont il est question dans le rapport du Secrétaire général aux fins de renforcer le processus de paix doivent être réunies. À cet égard, le Conseil de sécurité doit demeurer activement saisi de cette crise. Ma délégation attache également une grande importance à son caractère global et le considère comme un

important moyen de créer un environnement favorable au règlement pacifique de ce conflit tragique.

Compte tenu de ce que je viens de dire, ma délégation, après mûre réflexion et des délibérations approfondies, votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Les perspectives de paix et de sécurité en Bosnie-Herzégovine n'ont jamais été plus brillantes. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine paraphé à Dayton, Ohio, le mois dernier et signé hier à Paris, annonce une nouvelle ère d'espoir dans une situation où il n'y avait que le désespoir, un esprit de conciliation et de coopération quand il n'y avait que la confrontation et le conflit. Il ne s'agit là en aucun cas d'une paix parfaite; on devait s'y attendre après trois années et demie d'hostilités. Il est certain que les cicatrices laissées par les blessures profondes que les peuples de Bosnie se sont infligées les uns aux autres pendant la guerre resteront visibles pendant longtemps encore, mais l'Accord signé hier offre les meilleures perspectives d'assurer un avenir pacifique. C'est aux parties qu'incombe carrément la responsabilité de choisir entre la reprise des hostilités ou l'adhésion à l'Accord de paix de Dayton. Elles devraient saisir l'occasion qu'offre cet accord pour instaurer les conditions propices à l'instauration d'une paix sûre et durable dans leur pays. Elles devraient tourner la page et se lancer sur la route de la réconciliation nationale et de la guérison, ainsi que d'un avenir pacifique. Elles le doivent aux futures générations bosniaques. La communauté internationale ne peut que les aider à développer leur sens de la nation et de l'unité, de la justice et d'un destin commun.

Nous exhortons la communauté des donateurs à contribuer généreusement au processus de reconstruction et de développement en Bosnie. Mais cela dépendra également de l'empressement et de la volonté dont feront preuve les parties de coopérer avec leurs partenaires mais, plus important encore, entre eux.

En disant au revoir à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), nous saluons et rendons hommage aux serviteurs de la paix des Nations Unies qui ont fait le sacrifice suprême en tentant de maintenir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Nous rendons également un hommage bien mérité à tous les hommes et à toutes les femmes de la FORPRONU qui ont essayé, dans des conditions difficiles, de maintenir la paix, même lorsqu'il n'y avait pas de paix à maintenir. Leur travail, ainsi que celui de ceux qui ont perdu la vie, n'a pas été accompli en vain. Beaucoup de

vies ont été sauvées grâce à leur contribution et à leurs sacrifices.

Beaucoup a été dit et écrit au sujet de l'opération de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie. Les leçons à en tirer ne sont pas des leçons ordinaires. Nous devons nous livrer à une introspection pour tirer des conclusions sur les nombreux revers et sur les succès obtenus. Il est certain que les forces de paix de l'ONU ont joué un rôle important en Bosnie. Mais elles ont été lancées dans une mission impossible. La férocité avec laquelle les parties en guerre se sont entre-tuées avec un abandon total a obligé la communauté internationale à intervenir pour sauver la Bosnie de l'autodestruction. Lorsque l'ONU a pris la décision de s'impliquer en Bosnie, il s'agissait d'un effort tenté pour trouver une solution pacifique au conflit. Malheureusement, l'opération de maintien de la paix de l'ONU est elle-même devenue une victime de la guerre.

En premier lieu, les parties au conflit sont devenues des partenaires sur lesquels on ne pouvait compter dans la recherche de la paix. Elles ont cru, en se montrant plus ou moins belliqueuses, qu'elles pourraient gagner davantage sur le champ de bataille qu'à la table de négociation. Deuxièmement, l'ONU ne disposait pas des ressources financières, des effectifs ni des ressources logistiques suffisantes qu'exigeait la tâche à accomplir. La FORPRONU a été la cible d'attaques véhémentes pour s'être montrée incapable de s'acquitter d'une tâche pour laquelle elle n'était pas équipée. Ceux qui ont subi le plus gros de la guerre pensaient que la FORPRONU livrerait la guerre à leur place. Dans leur situation de détresse, cela était compréhensible. Mais ils n'ont pas tenu compte d'un point fondamental : la FORPRONU ne pouvait livrer de guerre pour aucune des parties; elle n'était pas même mandatée pour mener une guerre. Il était d'une importance cruciale qu'elle reste un arbitre impartial, car sa principale mission était de garder séparées les parties en guerre et d'assurer la distribution de fournitures humanitaires à ceux qui en avaient besoin. Mais elle n'était certainement pas une force de combat. La population était déçue de voir qu'il était impossible à la FORPRONU de lui fournir la protection inattaquable contre les agressions qu'elle avait espérée.

La crédibilité de l'ONU a donc été mise en doute, comme sa fiabilité en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'impression que l'ONU était incapable de rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine a mené les parties à rechercher de l'aide ailleurs. Néanmoins, les victimes des tragédies, comme celle dont a été victime le peuple de Bosnie, continuent d'attendre que

l'ONU aide à atténuer leurs conflits ainsi qu'à soulager la misère et les malheurs dont ces guerres sont responsables.

Pour récapituler, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine offre à ce jour les meilleures perspectives de paix dans ce domaine. C'est la population de cette région elle-même et ses voisins qui décideront si l'avenir de ce pays et de ses environs sera heureux ou malheureux. L'Accord de paix a défini le cadre, le point de départ à partir duquel elle peut remédier aux imperfections de l'Accord. Mais ce qui importe davantage, c'est la volonté politique et le désir de donner une chance à la paix. Aussi atroce que cela puisse paraître, le passé malheureux devrait autant que possible être oublié, et le peuple innocent devrait être disculpé afin qu'il puisse reprendre une vie normale. Le mécanisme est en place pour s'occuper de ceux qui ont commis des crimes de guerre. Ils ne devraient trouver aucune place pour se cacher; ils doivent être poursuivis jusqu'aux confins de la terre et dûment punis de leurs crimes.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation a salué la signature officielle, hier à la Conférence de paix de Paris, de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de ses annexes par la République de Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie et les autres parties intéressées. Il s'agit d'un événement important, auquel ma délégation applaudit, car joint à l'Accord fondamental sur la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Serm oriental, cela nous permet d'espérer qu'un règlement pacifique interviendra dans la région de l'ex-Yougoslavie et qu'un conflit qui a causé des souffrances indicibles aux peuples de cette région prendra fin.

Nous sommes également satisfaits des conclusions de la Conférence de mise en oeuvre de la paix, tenue à Londres les 8 et 9 décembre, sur la nécessité de créer un climat de stabilité et de sécurité en Bosnie-Herzégovine permettant d'aboutir à des accords politiques qui conduiront le pays vers l'instauration de la voie de la démocratie et de la primauté du droit, de favoriser la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que le retour des réfugiés et des personnes déplacées, d'amorcer rapidement la reconstruction nationale et de normaliser les relations avec les États voisins et la communauté internationale. Ma délégation appuie les objectifs et les tâches définis à la Conférence et espère que

la communauté internationale favorisera cette nouvelle chance qui s'offre aux habitants de la Bosnie-Herzégovine de reconstruire leurs vies dans un climat de paix et de prospérité.

Le transfert de responsabilités de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) à la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) est un aspect important de la mise en oeuvre des aspects militaires de l'Accord de paix. Cette mesure assurera la mise en oeuvre continue de l'Accord de cessation des hostilités, le retrait des forces de la zone de séparation approuvée aux fins de cessez-le-feu, et l'assistance visant à assurer le libre mouvement de la population civile, des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la surveillance des activités de déminage et — dans la mesure du possible — l'assistance au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et aux autres organisations internationales dans leurs missions humanitaires.

Ma délégation approuve l'établissement de ladite Force multinationale de mise en oeuvre de la paix placée sous un commandement et un contrôle unifiés, chargée de s'acquitter du rôle décrit à l'Annexe 1-A et à l'Annexe 2 de l'Accord de paix. Nous exhortons le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine à collaborer avec la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix en lui fournissant tout type d'assistance nécessaire à l'exécution de ses fonctions.

L'objectif essentiel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) a été de protéger les activités humanitaires. Dans l'accomplissement de son mandat, la FORPRONU a apporté une collaboration précieuse au HCR, qui, conformément à l'Annexe 7 de l'Accord de paix, devra continuer de coordonner les secours humanitaires et la mise en oeuvre d'un plan pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il y a plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine, dont il faut faciliter le retour. C'est pourquoi nous estimons qu'il est essentiel que la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix fournisse une assistance au Haut Commissariat pour les réfugiés et aux autres organisations humanitaires.

Par ailleurs, ma délégation estime qu'il faut adopter des mesures de confiance en Bosnie-Herzégovine, et, compte tenu de la situation des droits de l'homme, elle approuve la création d'une force internationale de police chargée de veiller au respect des droits de l'homme et au respect de la loi, de conseiller et d'habiliter le personnel chargé de cette activité, et d'aider les parties à créer les

conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et justes dans le pays.

La situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine doit être étroitement surveillée. C'est pourquoi, nous estimons qu'un pas important pour l'application de l'Annexe 6 de l'Accord de paix est le fait que la Conférence multinationale sur la mise en oeuvre de la paix ait décidé que le Haut Représentant présiderait une équipe spéciale sur les droits de l'homme à Sarajevo, qui comprendrait les organisations et les organismes qui participent à cette activité.

Ma délégation reconnaît et souligne l'énorme importance que revêt l'adoption de ce projet de résolution pour l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous l'approuvons et nous voterons pour ce projet.

Nous voudrions terminer en exprimant notre admiration et notre respect à tout le personnel qui, avec un grand courage et un grand dévouement, a participé à l'opération de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie, et nous saluons tous les efforts que les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les commandants de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) ont déployés en faveur de la paix.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/1033.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1031 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Pendant quatre ans, nous nous sommes réunis

dans cette salle pour condamner la violence, pénaliser l'agression, autoriser des opérations de secours humanitaire et demander instamment que l'on mette fin à la tuerie dans l'ex-Yougoslavie.

Alors qu'une grande partie de notre travail a porté ses fruits, souvent nos résolutions et nos déclarations ont beaucoup promis mais n'ont pas réalisé beaucoup. En de nombreuses occasions, je me suis trouvée ici, regardant avec angoisse le représentant de la Bosnie, dont le pays était la victime de cette agression brutale. Car souvent le message du Conseil au peuple de Bosnie était un message tragique : nous ne pouvons pas vous défendre et nous ne vous laisserons pas vous défendre vous-mêmes.

Aujourd'hui, notre message est un message nouveau. Aujourd'hui, je suis heureuse de dire au représentant de la Bosnie : nous pouvons parler de ce que nous avons fait et de ce que nous ferons pour rétablir la paix dans votre pays. Nous avons aidé la Bosnie à négocier un accord de paix, nous autorisons une force militaire puissante à mettre en oeuvre cette paix, et nous permettrons à la Bosnie de maintenir cette paix lorsque nous partirons.

L'Accord forgé à Dayton et signé hier à Paris est un succès historique. Il découle en partie de la compétence diplomatique, en partie du courage et du sacrifice, et en partie simplement de l'épuisement face à la guerre. Notre tâche maintenant et notre responsabilité consistent à transformer la vision qui est celle de l'Accord d'une Bosnie unie et démocratique en une réalité durable.

Cette résolution autorise les États Membres à établir une force multinationale, sous un commandement et un contrôle unifiés, qui est chargée de mettre en oeuvre les aspects de l'Accord de paix. Elle note que le déploiement de cette force, appelée IFOR, a été demandé par les signataires. Elle s'adresse à tous les Membres, y compris ceux de la région, leur demandant de coopérer avec cette force, et elle reconnaît le droit de cette force de prendre toutes les mesures nécessaires à sa défense en cas d'attaque ou de menace d'attaque.

Mon gouvernement se félicite de la décision adoptée par plus de 20 pays de fournir des contingents à la Force de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Qu'il me soit permis de dire combien mon gouvernement est heureux que la Fédération de Russie participe à cette opération novatrice. Nous reconnaissons également la contribution vitale faite par la Belgique et d'autres pays qui, nous l'espérons, faciliteront la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Slavonie orientale.

La décision d'envoyer des troupes en Bosnie a été difficile pour mon gouvernement, comme elle l'a été pour d'autres. Les hommes et les femmes de nos forces armées sont notre ressource la plus précieuse. Même lorsque la mission consiste à sauver des vies, nous ne devons jamais perdre de vue les vies que nous mettons en danger et le souci que nous causons aux familles dont les êtres chers sont si loin de chez eux.

Les forces que nous enverrons seront bien équipées, bien entraînées et fortes de leur courage et de leurs capacités. Nous espérons et nous comptons qu'elles seront en mesure d'accomplir leur mission d'ici à à peu près un an. Mais nous sommes profondément conscients des sacrifices déjà faits par les soldats servant sous le commandement des Nations Unies. Nous n'avons pas oublié le terrible carnage infligé pendant la guerre, et nous sommes conscients, sans que cela nous décourage, du fait que certains en Bosnie ont répondu à l'Accord de paix avec mécontentement.

Donc nous nous rappelons que l'Accord est important non parce qu'il a été facile à réaliser, mais au contraire, parce qu'il a été si difficile, parce que les blessures qu'il cherche à panser sont si profondes, et parce que la violence à laquelle il est supposé mettre fin était si intolérable.

Comme le Président Clinton l'a dit hier, à Paris, la mission de la Force de mise en oeuvre consiste à permettre au peuple bosniaque de sortir du cauchemar de la peur et d'aborder l'aube de la sécurité, selon les termes que les parties elles-mêmes ont approuvés. L'objectif de l'IFOR est de faire en sorte que la paix soit une réalité, et non pas de faire la guerre ou d'occuper un pays hostile. Elle traitera tous les Bosniaques avec respect, et elle traitera les questions litigieuses avec justice et conformément à son mandat.

Mais qu'il n'y ait de doute pour personne : s'il y en a en Bosnie qui sont assez imprudents pour attaquer ou menacer ces forces, ils le regretteront. C'est une promesse, et cette promesse sera tenue que les forces attaquées soient américaines ou de toute autre nationalité.

La résolution que nous venons d'adopter reconnaît que les parties devront coopérer pleinement avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. De plus, la résolution reconnaît que l'IFOR a le pouvoir de prendre les mesures requises, y compris l'emploi de la force en cas de nécessité, pour veiller au respect de l'Annexe 1-A de l'Accord de paix. Il s'agit d'un complément heureux aux devoirs et aux pouvoirs contenus dans la résolution 827 (1993).

Qu'il me soit permis d'insister sur l'Annexe 1-A de l'Accord de Dayton, qui oblige les parties à coopérer pleinement avec le Tribunal international. Le Conseil de l'Atlantique Nord peut maintenant mettre en relief cette obligation en autorisant explicitement l'IFOR à transférer les personnes accusées au Tribunal et à les détenir à cette fin.

Mon gouvernement souligne une fois encore l'importance de l'obligation qui incombe à chaque pays de coopérer avec le Tribunal et de se conformer à ses ordres. Si elles n'honorent pas leurs obligations, les parties au conflit ne retireront aucun avantage de la paix, ne seront pas assurées de la levée permanente des sanctions économiques ou ne pourront espérer se joindre pleinement à la communauté des nations civilisées, y compris comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis de rappeler ici aujourd'hui la déclaration importante figurant dans le document qui a été approuvé à la Conférence de Londres, qui souligne les relations entre le respect par les parties de leurs obligations et la disposition de la communauté internationale à engager des ressources financières pour la reconstruction. C'est une proposition simple, mais essentielle. Les avantages de l'assistance économique et financière ne devraient pas parvenir à ceux qui contrarient les vœux et les exigences de ce Conseil de coopérer avec le Tribunal des crimes de guerre.

La résolution dont nous sommes saisis souligne également l'importance de la mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de paix. Le succès de ces efforts sera tout aussi important que le succès de l'IFOR, car si les défis civils ne sont pas relevés, le succès militaire de l'IFOR s'évanouira rapidement, et les espoirs de paix de la Bosnie ne seront pas réalisés.

Les États-Unis ont clairement dit, en fin de semaine dernière, au cours de la Conférence de Londres, qu'ils coopéreront pleinement avec le nouveau Haut Représentant, M. Carl Bildt, afin de veiller à ce que l'effort soit bien coordonné et multiple du côté civil.

Une attention particulière doit être accordée à la tenue d'élections démocratiques, au respect des droits de l'homme, à l'organisation du retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, à la création d'une force de police professionnelle et au lancement d'un programme complet de reconstruction économique. Comme le rapport du Secrétaire général l'indique clairement, les institutions des Nations Unies participeront dans une très grande mesure à nombre de ces activités.

Au cours de ces quatre dernières années, le Conseil a énormément parlé des tueries et des destructions en Bosnie. La disparité entre ces paroles et la réalité abominable a dévalué notre propre langage, utilisé comme moyen de transmettre la vérité, car, tandis que nous écoutions, nous regardions également les corps brisés des jeunes enfants, les visages terrifiés des grands-parents contraints de quitter leurs foyers, les larmes des jeunes femmes brutalisées et violées, et la preuve effrayante d'un monde nouvellement renversé.

Dans le contexte de cette histoire douloureuse, je souhaiterais partager avec le Conseil l'extrait d'une lettre écrite au Président Clinton par une petite fille, dont le récit émouvant de sa vie à Sarajevo a frappé les personnes civilisées partout dans le monde.

«Monsieur le Président,

Je voudrais, ... au nom des enfants de Sarajevo, ma ville natale, ... vous remercier très sincèrement.

Je vous remercie d'avoir aidé la civilisation à ne pas mourir, car les personnes ordinaires et les enfants ne méritent vraiment pas qu'elle meure. Je vous remercie d'avoir ouvert une porte sur l'avenir des enfants de mon pays, car tout ce qui leur est arrivé a été une injustice historique.

Ce siècle a commencé par une guerre à Sarajevo; qu'il s'achève avec la paix à Sarajevo.

Encore une fois, au nom des enfants qui ont souffert, je vous remercie, et nous n'oublierons pas.»

[Signé] Zlata Filipovic, 11 ans.

Il y a trois semaines à Dayton, et hier à Paris, une période s'est achevée et une autre a commencé. L'épreuve de cette nouvelle période consistera à voir si les vœux de paix seront assortis des symptômes de paix, comme par exemple des enfants qui jouent, des parents qui travaillent et des familles qui se réunissent sans crainte dans les parcs des villes, sur les places des villages ou sur les places de marché en pleine activité.

Notre tâche, telle qu'elle est décrite dans cette résolution, consiste à redonner confiance au peuple de Bosnie, afin que ceux qui sont prêts à oeuvrer pour la paix trouvent la réalité de la paix à leur portée. À l'approche des fêtes, nous espérons que les Bosniaques de toute origine ethnique

et religieuse saisiront cette occasion. Nous prions pour que, grâce à nos efforts unis, l'hiver sombre des Balkans cède enfin la place à un printemps fécond et permanent.

M. Dejammet (France) : Le Président de la République française, M. Jacques Chirac, et le Ministre français des affaires étrangères ont exprimé, hier, le sentiment de la France lors de la Conférence de paix de Paris, lors de la signature de l'Accord de paix. Je cite la conclusion du Président de la République française :

«Tous les peuples de l'ancienne Yougoslavie ont leur place dans la famille européenne. La France, depuis le général de Gaulle, a toujours refusé les barrières élevées au coeur de notre continent. Aujourd'hui, nous apportons aux peuples de l'ancienne Yougoslavie une promesse de paix. Mais la vraie paix reste à construire, dans les esprits et dans les coeurs, et avec elle la démocratie, la liberté des hommes et la réconciliation des peuples.»

C'est dans cet esprit que la France a souhaité que s'amorce sans tarder un processus de stabilité et de bon voisinage dans le sud-est de l'Europe. Après les résultats déjà enregistrés lors de la Conférence de Londres, ce processus constitue l'un des acquis de la Conférence de Paris. Et il se développera à Bonn, à la conférence de Petersberg. Mais nous nous réjouissons déjà des progrès substantiels réalisés dans la voie de la reconnaissance mutuelle entre les États de l'ex-Yougoslavie, et en particulier de l'accord conclu à Paris entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérative yougoslave. Ces progrès renforcent l'Accord de paix et les perspectives de réconciliation durable dans la région.

Notre devoir aujourd'hui, et celui de ce Conseil, est de regarder l'avenir et d'assumer nos responsabilités en donnant, dès que possible, leur plein effet à toutes les dispositions de l'Accord de paix.

De l'avis de mon pays, le Conseil de sécurité devait assumer trois missions : mettre au point les arrangements nécessaires pour mettre en oeuvre les aspects civils et militaires qui sont indissolublement liés dans l'Accord de paix; maintenir la présence des Nations Unies partout où elle est indispensable. Les Nations Unies ont joué dans l'ex-Yougoslavie un rôle fondamental dans les années les plus dures du conflit. À juste titre, le Secrétaire général de l'Organisation l'a rappelé, hier, à Paris. Les Nations Unies ont rendu possible la paix. Leur rôle continuera d'être irremplaçable.

Affirmer, enfin, l'autorité du Conseil de sécurité. C'est lui, et lui seul qui, au regard de la Charte, peut donner légitimité aux moyens militaires qui seront déployés. C'est lui, et lui seul, qui peut et doit veiller à la cohérence d'ensemble de l'opération en évaluant régulièrement les aspects civils comme militaires de sa mise en oeuvre.

La résolution que nous venons d'adopter répond à ces objectifs. Elle autorise la création et l'engagement d'une force multinationale de mise en oeuvre de l'Accord de paix, qui dispose d'un mandat précis et de moyens à la fois nécessaires et suffisants. La France prendra une part essentielle sur le terrain à cet effort, à Sarajevo et dans toute la Bosnie méridionale de Mostar et Gorazde. Elle continuera d'agir comme elle l'a fait, en hommage à ceux de ses soldats qui sont tombés sous les couleurs des Nations Unies, et dont la mémoire a été évoquée en termes émouvants par mon collègue allemand.

En ce qui concerne le Tribunal pénal international, la résolution, dans le paragraphe 5 de son dispositif, reconnaît le rôle que pourra jouer l'IFOR pour assurer une bonne coopération avec cette instance. La résolution permet au Conseil Atlantique de préciser les modalités de l'intervention de la Force à ce titre.

La résolution met simultanément en place un important dispositif civil dont le rôle sera crucial pour le succès de l'Accord de paix. La résolution consacre le rôle majeur du Haut Représentant et agréé la désignation de M. Carl Bildt. La tâche de celui-ci est essentielle. Dans le cadre fixé par la résolution, le Haut-Représentant est en effet non seulement chargé d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan de paix et de faire rapport au Conseil de sécurité, mais il a une responsabilité générale d'orientation et de coordination pour tous les aspects civils de la mise en oeuvre de l'Accord. La France se réjouit de ce que M. Carl Bildt, qu'elle avait proposé en juin dernier comme médiateur au nom de l'Union européenne, ait accepté cette lourde et grave responsabilité. Elle l'assure de tout son soutien.

La résolution définit le rôle qui reste celui des Nations Unies sur le terrain : mission civile, police civile, tâches indispensables, notamment à Sarajevo. Dans tous ces domaines, comme dans celui des questions humanitaires, de l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, de la surveillance des droits de l'homme, de l'expérience accumulée par les Nations Unies, le dévouement de ses personnels est irremplaçable. La coordination de l'ensemble de ces activités des Nations Unies sous l'autorité du Secrétaire général

contribuera à leur efficacité. Dans l'immédiat, ces tâches vont être exécutées en Bosnie-Herzégovine par les personnels déjà présents sur le terrain de l'ex-Yougoslavie. La France compte, comme l'a souligné tout à l'heure notre collègue britannique, que les modalités de la mission civile et de la force de police voulues par la résolution soient arrêtées dès la semaine prochaine.

La résolution est enfin l'expression de l'autorité du Conseil de sécurité. C'est de la résolution adoptée que dépend le déploiement imminent de la force multinationale. Le Conseil de sécurité sera saisi régulièrement de rapports sur l'activité de cette force. Il sera ainsi mis à même de suivre la marche de l'opération. Il est enfin important que le Conseil doive se prononcer à nouveau sur le mandat qu'il vient de donner aujourd'hui et décider si l'extension de celui-ci est nécessaire. Le Haut Représentant adressera également pour sa part des rapports réguliers sur l'évolution d'ensemble de la mise en oeuvre du plan de paix.

À la veille de cette nouvelle ère, cette nouvelle ère que vient de saluer Mme Albright, le souhait de la France est que les mois prochains rendent enfin la paix, la sécurité, la dignité à tous les habitants d'une Bosnie-Herzégovine meurtrie, mais qui doit demeurer unie, pluriculturelle et démocratique, comme un exemple de la supériorité de nos valeurs, des valeurs de concorde et de paix, sur la haine et la guerre. Avec cet espoir, nos pensées se dirigent vers tous ceux qui ont souffert, tous ceux qui ont donné leur vie au cours des quatre dernières années pour atteindre la paix. Nos pensées accompagnent tous ceux qui vont désormais rendre la paix réelle.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de souscrire pleinement à la déclaration que le Représentant permanent de l'Espagne, M. Yáñez- Barnuevo, est sur le point de faire au nom de l'Union européenne.

C'est avec une satisfaction particulière que l'Italie s'est portée coauteur et a voté en faveur de la résolution adoptée aujourd'hui concernant la Bosnie-Herzégovine — résolution d'une portée historique, car elle crée un nouveau canevas pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix signé hier à la Conférence de Paris.

En premier lieu, la résolution autorise la création d'une force multinationale — l'IFOR — pour appliquer l'Accord. L'Italie participera à cette force avec un contingent de 2 300 hommes sur le terrain, avec des forces qui continueront d'opérer dans la mer Adriatique et du personnel des forces aériennes et navales établies dans 20 bases

aériennes et dans 9 ports qui soutiendront directement et constamment la nouvelle opération en Bosnie. Cela représente un ensemble de 11 000 hommes. Nos troupes seront déployées avec celles d'autres pays dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) — cette même OTAN qui, sans qu'il soit tiré un seul coup de feu, a évité le déclenchement d'une troisième guerre mondiale dans la seconde moitié de ce siècle. L'OTAN assumera la responsabilité principale de cette nouvelle opération, qui est également ouverte aux contributions de la Fédération de Russie et d'autres pays non membres de l'Alliance, que nous accueillons chaleureusement.

Nous sommes convaincus que la présence d'une force de 60 000 hommes en Bosnie aura une influence décisive sur la mise en oeuvre de l'Accord de paix en tant que moyen efficace de dissuasion à l'égard de toute tentative de déstabilisation de la situation. De la sorte, la Force contribuera également à faciliter le processus de paix.

En deuxième lieu, le paragraphe 26 du dispositif de la résolution approuve la mise en place d'un Haut Représentant et agréé la nomination de M. Carl Bildt. Le Haut Représentant sera une figure centrale dans la composante civile de l'opération étant donné les fonctions de direction et de coordination qui lui sont confiées aux termes de l'Accord de Dayton. Le secteur des activités civiles est un secteur dans lequel l'Organisation des Nations Unies aura toujours une position clef grâce, dans une large mesure, au rôle de direction accordé au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées et d'autres responsabilités importantes dans le domaine humanitaire, qui sont confiées à un coordonnateur de l'ONU, comme annoncé dans un récent rapport du Secrétaire général.

Pour ce qui est de ces compétences, la création d'une Force de police des Nations Unies — qui, espérons-nous, pourra être décidée dans les délais les plus brefs — sera capitale pour stabiliser la situation et préserver les droits de l'homme. Le retrait des forces au-delà des Zones de séparation établies par l'Accord de paix ne doit ni entraîner un nouvel exode de la population civile ni de nouveaux cas de «nettoyage ethnique». La présence des observateurs de l'Équipe internationale de police peut jouer un rôle capital dans la protection des populations locales contre cette menace.

La résolution adoptée aujourd'hui insiste également sur la nécessité de garantir les droits de l'homme que les parties bosniaques se sont engagées à respecter conformément aux normes internationales les plus élevées. Il ne saurait y avoir

de paix en Bosnie-Herzégovine sans le rétablissement complet des droits de l'homme si souvent et tragiquement violés au cours de ces dernières années.

La reconstruction et le développement sont deux autres domaines prioritaires pour la consolidation de la paix et pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit de domaines dans lesquels l'Union européenne est appelée à jouer un rôle dirigeant, et dans lesquels l'Italie est prête à apporter une contribution généreuse et appropriée. La réunion sur le développement, tenue à Rome en octobre dernier, a montré notre attachement à cet aspect fondamental du processus de paix.

La résolution d'aujourd'hui arrête également les modalités pour l'expiration du mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). La FORPRONU a, ces dernières années, joué un rôle essentiel, souvent avec des moyens insuffisants. L'opinion publique internationale ne lui a pas toujours accordé la reconnaissance qu'elle mérite. Nous avons entendu à son sujet des critiques peu charitables et souvent injustes. De mon côté, je souhaite rendre hommage aux milliers de personnes qui se sont acquittées de leurs devoirs dans des conditions extrêmement difficiles, en particulier aux nombreux membres de la FORPRONU qui ont perdu la vie ou qui ont été grièvement blessés, à commencer par les courageux soldats français qui ont payé le tribut le plus élevé. Les perspectives de paix qui semblent se présenter ces jours-ci sont également l'héritage qu'ils nous ont laissé par leur dévouement et le sacrifice de leur vie.

La résolution adoptée aujourd'hui poursuit un processus qui a récemment traversé des étapes importantes : les parafes de l'Accord de paix de Dayton; la Conférence de Londres, qui a créé un nouveau cadre institutionnel pour la mise en oeuvre de l'Accord avec le Conseil pour la réalisation de la paix et son Comité directeur; la Conférence de paix de Paris, où l'Accord a été signé hier et où des progrès ont été réalisés vers la reconnaissance mutuelle des États successeurs de l'ex-Yougoslavie. De l'avis de l'Italie, cette reconnaissance reste une caractéristique fondamentale d'une solution politique globale aux conflits dans l'ex-Yougoslavie.

D'autres rendez-vous importants nous attendent : la réunion des donateurs d'aide à Bruxelles, prévue pour les 20 et 21 décembre; la réunion de Bonn pour l'ouverture des négociations sur la stabilisation régionale et la réduction des armements; la première réunion du Conseil pour la réalisation de la paix, que l'Italie accueillera en juin prochain. Ce dernier événement sera une occasion importante pour

une première vérification des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan de paix et en ce qui concerne les perspectives de reconstruction.

Ce processus sera probablement long, difficile et complexe. Il ne sera pas aisé de panser les blessures causées par quatre ans de combats ni d'oublier les peines indicibles, la violence dévastatrice et les longues souffrances infligées par la guerre. Mais le processus est engagé, et la résolution d'aujourd'hui constitue l'un de ses moments essentiels. Nous sommes convaincus qu'en fin de compte, le processus aboutira à la normalisation de la vie en Bosnie-Herzégovine et à la coexistence pacifique de communautés qui ont vécu côte à côte dans le même territoire pendant des siècles. Ayant exacerbé leurs différences, elles redécouvrent et apprécient désormais que ce qu'elles ont en commun ou ce qui doit les unir est bien plus important.

Pour l'Italie, la Bosnie est un voisin et un ami, dont la tragédie a profondément ému notre opinion publique. C'est un pays qui peut se relever, qui se relèvera, qui oubliera le passé et qui progressera vers un avenir meilleur. Tel est le message que la délégation de l'Italie souhaite envoyer au peuple de Bosnie-Herzégovine par l'intermédiaire de son représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Ivan Misić.

M. Rovensky (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole ce mois-ci à une séance officielle du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Al-Khussaiby, de l'Oman, pour la façon efficace dont lui et sa délégation ont dirigé les affaires du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

La signature officielle de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine par les Présidents de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie, à Paris hier, représente jusqu'à présent le jalon le plus important dans l'effort déployé pour trouver une solution pacifique au conflit dans l'ex-Yougoslavie. Nous pouvions presque entendre le monde pousser un soupir de soulagement quand il est apparu que le conflit le plus terrible qui ait ébranlé l'Europe depuis la seconde guerre mondiale était enfin achevé.

Après quatre années de guerre, après des centaines de milliers de morts et de blessés, après des destructions terribles, il y a enfin une base solide de paix. Les armes doivent se taire en Bosnie, et l'ordre du jour pour les

adversaires d'hier doit être la réconciliation et la reconstruction.

Alors que nous applaudissons les dirigeants politiques des Slaves du Sud pour les mesures courageuses qu'ils ont finalement prises à Dayton et scellées à Paris, nous ne pouvons oublier tous les morts, toutes les souffrances humaines et toutes les destructions que, en particulier, la population civile de la région a dû endurer ces quatre dernières années.

Était-il vraiment impossible de réaliser un règlement politique qui aurait empêché cette guerre insensée? Était-il véritablement inévitable de verser le sang de toutes ces personnes innocentes et d'endurer toutes ces destructions et ces souffrances horribles avant que les hommes politiques prennent conscience qu'une paix véritable et durable ne sort pas du canon d'un kalashnikov, mais d'un dialogue à la table des négociations?

La résolution que nous venons d'adopter autorise le déploiement de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) en Bosnie-Herzégovine. Parmi les contingents de l'IFOR qui, ces prochains jours, arriveront en Bosnie-Herzégovine, il y aura près d'un millier de jeunes hommes et de jeunes femmes de mon pays. La décision du Gouvernement et du Parlement de la République tchèque de participer à l'IFOR montre sans équivoque l'intérêt profond que mon pays porte à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région des Slaves du Sud. C'est également la continuation de la participation tchèque aux efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies.

L'IFOR, autorisée par le Conseil de sécurité et placée sous le commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), sera en Bosnie pour maintenir la paix à la demande des parties elles-mêmes. Les forces de l'IFOR s'acquitteront de leur mandat avec fermeté et intransigeance. Leur mission d'un an a des objectifs clairs, et l'IFOR a les moyens nécessaires pour les réaliser.

Le déploiement de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine constitue un engagement sérieux de la part de la communauté internationale pour aider le processus de paix. Cependant, ne nous leurrons pas : le fardeau principal de la responsabilité du succès ou de l'échec de ce processus de paix repose carrément sur les épaules des Bosniaques, des Croates et des Serbes. Ils ont un an pour traduire, avec l'aide de la communauté internationale, la paix encore fragile en un processus irréversible.

Malgré notre vive satisfaction devant le succès des pourparlers de paix de Dayton et la signature de l'Accord de paix, à Paris, nous sommes parfaitement conscients du lien crucial qui existe entre le maintien et le renforcement de la paix dans la région et la nécessité urgente de la reconstruire. C'est pourquoi nous nous félicitons de la création, à la Conférence de Londres sur l'application des aspects civils de l'Accord de paix, du poste du Haut Représentant, qui coordonnera l'effort de reconstruction dans les régions dévastées par la guerre.

La République tchèque se félicite également de la création du Conseil pour la réalisation de la paix et de son comité directeur. En prenant cette décision, la Conférence de Londres a mis en place le cadre adéquat pour l'application en particulier des aspects civils de l'Accord de Dayton, et le processus de reconstruction peut ainsi s'engager dans sa phase pratique.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ne s'achève pas aujourd'hui. Bien au contraire, il devrait être revitalisé. L'ONU devrait avec les autres institutions et organisations, ou parallèlement à celles-ci, se concentrer sur les activités qui contribueront de plus à faire avancer la paix en Bosnie. Dans cette entreprise, elle peut compter sur le plein appui de la République tchèque.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

L'issue heureuse des Conférences de Londres et de Paris, qui ont donné lieu à la signature par la République fédérative de Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie de l'Accord de paix, a fait progresser le règlement pacifique sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, qui avait commencé par l'Accord de Dayton. À la suite des efforts inlassables entrepris par les Nations Unies et le Conseil de sécurité, le Groupe de contact, l'Union européenne, l'Organisation de la Conférence islamique et des intermédiaires internationaux, il a été possible de traduire les compromis obtenus au cours du processus de négociations dans le langage concret des accords internationaux.

Bien entendu, aucun effort diplomatique ne pouvait alors, pas plus qu'il ne le peut aujourd'hui, remplacer la volonté sincère des parties elles-mêmes de parvenir à un règlement par voie de négociations et de rejeter toutes solutions de force. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a approuvé un projet de résolution qui permet de commencer l'application pratique de l'Accord de paix. Ainsi, les aspirations à la paix des parties reçoivent l'appui de la

communauté internationale. Mais en même temps c'est à elles qu'incombe maintenant la responsabilité d'honorer devant la communauté internationale les engagements qu'elles ont pris.

Il est particulièrement important que, en pleine conformité avec l'Accord de Dayton, la résolution traite de la future opération sous tous ses aspects civils et militaires. Le Conseil de sécurité s'est félicité de la volonté manifestée par les États Membres de répondre aux demandes présentées par les parties et de leur apporter une aide pour qu'elles puissent appliquer les aspects militaires de l'Accord de paix grâce au déploiement de la Force multinationale.

Je voudrais souligner ici l'aspect le plus important de la résolution, à savoir qu'elle autorise les États Membres qui fournissent des contingents à ne faire que ce que les parties bosniaques ont elles-mêmes convenu, avec les dirigeants des États des Balkans qui ont signé l'Accord. C'est ainsi que la résolution conditionne clairement l'accord de ces parties à la nécessité d'adopter une approche égale et impartiale vis-à-vis de toutes les parties au conflit bosniaque pour le cas où la force serait utilisée contre ceux qui enfreignent l'Accord. La Russie continuera d'insister sur le fait qu'il est nécessaire d'éviter l'emploi injustifié de la force pendant l'opération.

Il importe également de noter, qu'en vertu de la résolution, le Conseil de sécurité des Nations Unies spécifiquement — et non pas un autre Conseil — devra prendre d'ici un an une décision sur la question de savoir s'il convient d'élargir la composante militaire de l'opération. Cette disposition, jointe aux rapports qui sont présentés régulièrement au Conseil sur le déroulement de l'ensemble de l'opération, est de nature à assurer un contrôle politique fiable de la part du Conseil de sécurité et montre clairement que cette opération militaire d'envergure qui va commencer en Bosnie ne signifie nullement que l'ONU sera remplacée par des organisations individuelles ou régionales.

Ce ne sera pas la première fois que la Russie participe à des opérations de maintien de la paix militaires aux côtés de partenaires occidentaux. Dans le cadre de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), des soldats et des officiers russes ont servi avec des soldats français et belges. Dans la Force multinationale, ils serviront avec des Américains sur la base de procédures convenues de part et d'autre.

Une paix authentique ne peut être réalisée en Bosnie que sur la base de décisions politiques. Un rôle particulier

à cet égard doit être joué par la structure politique mise au point pour le mécanisme de mise en oeuvre, dirigée par le Haut Représentant, mécanisme élaboré et convenu à la Conférence de Londres et «sanctifié» par la résolution. Nous nous félicitons de la nomination de M. Carl Bildt à ce poste, et nous lui accorderons toute notre aide.

La résolution entérine la nécessité de renforcer la stabilité régionale et le contrôle des armes. Il ressort clairement de la résolution que toutes les parties doivent faire en sorte que les réserves d'armes de la partie bosniaque soient réduites et non augmentées. Le Conseil de sécurité a confirmé que la réalisation d'une paix juste et durable est impossible si les droits de l'homme internationalement reconnus ne sont pas garantis, y compris le droit des réfugiés et des personnes déplacées de décider librement de leur retour. Une autre nécessité est la coopération de toutes les parties avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, conformément aux décisions adoptées par le Conseil de sécurité et les engagements pris par les parties elles-mêmes à Dayton.

Il est particulièrement important pour créer le climat propice aux relations entre les parties de prendre d'urgence des mesures destinées à renforcer la confiance, notamment dans les lieux où différents groupes ethniques vivent côte à côte. C'est à Sarajevo que la situation est la plus complexe; c'est là où il est urgent de prévenir un exode massif de la population serbe. Nous comptons sur une exécution immédiate des tâches confiées au Secrétaire général par la résolution afin d'assurer un redéploiement rapide à Sarajevo des contingents supplémentaires de la force de police civile des Nations Unies.

Un jalon très important du processus de règlement pacifique a été l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1022 (1995) sur la suspension des sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie, sans laquelle les succès obtenus à Dayton, Londres et Paris n'auraient pas été possibles. En outre, les événements évoluent si rapidement qu'aujourd'hui la situation qui prévaut à cet égard ne peut susciter la satisfaction; la signature de l'Accord de paix a fait surgir une situation qualitativement nouvelle. Nous sommes en faveur de l'adoption d'une décision sur la levée immédiate des sanctions imposées à Belgrade et à la République serbe, ce qui favoriserait certainement le succès de l'application des Accords conclus. De même, le temps est venu d'arriver à un accord sur le retour de la République fédérative de Yougoslavie à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

La signature à Paris de l'Accord de paix n'est certes pas la fin du processus de paix; elle ne fait qu'ouvrir une phase où les responsabilités seront plus grandes encore. Au cours de l'année à venir, des réunions multilatérales sur la Bosnie auront lieu dont l'objectif sera de promouvoir davantage le processus de paix. L'invitation lancée par la Russie pour que ces rencontres aient lieu à Moscou demeure.

Aujourd'hui, je dois insister tout particulièrement sur le rôle joué par les Nations Unies et ses Casques bleus, qui ont supporté le plus gros du fardeau du maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie au moment le plus difficile. Prenant des risques, souvent au prix de leur vie, les Casques bleus, ont secouru ceux qui étaient sans défense et fourni des vêtements, des vivres et des médicaments à ceux qui étaient sans abri, affamés et malades. Le mandat des Casques bleus n'était pas parfait. Mais ce mandat a été entériné, non pas par eux, les Casques bleus, mais par nous. Les pressions les plus fortes ont été exercées sur l'Organisation des Nations Unies et ses Casques bleus pour les forcer à outrepasser leurs pouvoirs. Il n'est pas surprenant que compte tenu de tout cela, les soldats de la paix des Nations Unies aient fait des erreurs au cours d'une opération sans précédent conçue pour résoudre des problèmes humanitaires au plus fort d'une guerre et, dans ces circonstances, seul celui qui ne fait rien ne risque pas de se tromper.

N'oublions pas que les soldats de la paix des Nations Unies étaient en Bosnie précisément au moment où toutes les parties bosniaques misaient sur une solution militaire et n'étaient pas prêtes pour la paix. Il est d'ailleurs largement admis que si l'ONU n'était pas allée en Bosnie, le nombre des victimes serait considérablement supérieur.

Cette expérience unique de maintien de la paix que les Nations Unies ont accumulée à grand prix en Bosnie-Herzégovine doit être préservée. L'une des leçons les plus importantes de cette crise est précisément qu'il est indispensable que toutes les parties intéressées, y compris celles qui font partie de l'ONU et de son Conseil de sécurité, agissent ensemble. Au stade actuel, de telles mesures communes sont extrêmement importantes si nous voulons surmonter les conséquences du conflit, rétablir la paix dans la région et assurer l'exercice des droits et des libertés démocratiques.

Nous sommes convaincus que sans le rôle actif des Nations Unies il sera difficile de résoudre ces problèmes. La Russie continuera comme elle l'a toujours fait à oeuvrer pour le renforcement de la paix et de la stabilité dans les Balkans et dans d'autres régions afin de préserver et de développer le potentiel de la Charte des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, d'emblée, de vous dire la satisfaction qu'éprouve ma délégation à participer à ce débat sous votre présidence compétente. Nous sommes certains qu'au cours de ce mois chargé, le Conseil de sécurité saura tirer parti de votre vaste expérience de diplomate et de vos talents personnels. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Al-Khussaiby de l'Oman de l'excellente façon dont il a présidé le Conseil pendant le mois de novembre.

La cérémonie de signature qui a eu lieu hier au Palais de l'Élysée, à Paris, entre les dirigeants de la République de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie représente une réalisation diplomatique capitale.

Pour tous ceux qui ont participé à la lutte pour la paix dans les Balkans, l'entrée en vigueur de l'Accord, bien que tardive, est un soulagement et annonce une nouvelle ère d'espoir. Aux victimes innocentes du conflit, aux soldats de la paix qui ont perdu la vie, nous rendons un hommage sincère. À ceux qui ont été torturés ou mutilés, aux personnes déplacées et à tous les survivants des pratiques odieuses mises en oeuvre sous la bannière maléfique de la rivalité ethnique et religieuse, nous prêtons notre solidarité.

Ayant célébré la fin de plusieurs décennies de tension Est-Ouest, la communauté internationale a été saisie d'incrédulité lorsque les forces inquiétantes de l'intolérance et de la destruction ont refait surface dans les Balkans après avoir été défaites en 1945. L'ONU, créée sur les cendres du conflit mondial le plus meurtrier de l'histoire, a participé aux efforts visant à enrayer cette nouvelle menace à la sécurité internationale avec les seules armes dont elle disposait : sa Charte et son attachement à la paix.

Cette participation est devenue une opération d'envergure, qui a drainé des ressources humaines et matérielles considérables et pour laquelle un rôle utile a dû être conçu dans un scénario changeant et complexe. En coopération avec ceux qui ont été le plus touchés par le conflit, le Conseil de sécurité s'est efforcé d'empêcher l'extension de la guerre, de réduire le plus possible les souffrances et de proposer des solutions pacifiques pour régler les différends.

En tant que pays qui a fourni des observateurs militaires et des agents de police à l'effort de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, nous sommes convaincus que l'Organisation a apporté une contribution positive à l'instauration de la paix dans la région.

L'occasion est aujourd'hui offerte aux dirigeants de l'ex-Yougoslavie de choisir une nouvelle voie : une voie qui mène à la réconciliation, à la démocratie, à la reconstruction économique et sociale et au développement.

Ayant participé aux travaux du Conseil de sécurité pendant deux des quatre années pendant lesquelles la situation dans les Balkans a été inscrite de façon permanente à l'ordre du jour du Conseil, le Brésil était conscient des difficultés rencontrées par le Conseil dans la recherche d'un règlement à la guerre dans les Balkans, situation extrêmement préoccupante et frustrante pour lui. Convaincu — en raison de notre propre héritage historique — que la coexistence positive entre peuples issus de contextes religieux, raciaux et culturels différents est réalisable et naturelle, nous avons toujours rejeté énergiquement la logique tortueuse de la frontière ethnique.

Cette logique doit encore être mise en échec dans les Balkans comme elle l'a été pendant la seconde guerre mondiale en Europe, et comme elle a été vaincue — avec l'aide active des Nations Unies — en Afrique du Sud. L'Accord de paix, qui, nous l'espérons, inaugurerait un nouveau chapitre dans l'histoire tragique des Balkans, mérite d'être loué pour avoir mis fin à des combats sanglants et à un effondrement des institutions. Mais aujourd'hui c'est aux dirigeants et aux peuples qui ont vécu ce cauchemar de créer un nouvel environnement par la tolérance et le respect de la diversité.

Alors que nous envisageons le transfert de responsabilités de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie à la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) dont le commandement sera confié à une organisation régionale, nous devons réfléchir au rôle du Conseil de sécurité dans les questions relatives à l'ex-Yougoslavie pendant les étapes futures.

La résolution qui a été adoptée demande aux États Membres de l'Organisation visée à l'annexe 1-A de l'Accord de paix de faire rapport au Conseil de sécurité tous les mois. À mesure que la Force de mise en oeuvre prend position sur un terrain encore semé d'incertitudes, il est essentiel que l'organe chargé de préserver la paix et la sécurité internationales soit doté des instruments nécessaires

pour être en mesure d'exercer le rôle qui lui est assigné par la Charte.

La création de forces multinationales à l'initiative du Conseil de sécurité a cessé d'avoir un caractère exceptionnel. Toutefois, si l'on veut que la communauté internationale perçoive ces forces comme légitimes et crédibles, l'indispensable obligation redditionnelle envers le Conseil de sécurité doit être strictement respectée.

En tant qu'organe agissant au nom de tous les États Membres de l'ONU, le Conseil de sécurité a reçu des pouvoirs étendus pour pouvoir répondre rapidement à des situations en évolution. Que l'on envisage la création de forces multinationales pour faire face à certaines situations et pas à d'autres est une question qui mérite d'être clarifiée auprès de tous les Membres de l'ONU de la façon la plus satisfaisante si l'on veut que ces décisions soient soutenues avec la fermeté et l'unanimité requises.

La reconnaissance mutuelle entre les trois États qui ont signé l'Accord de paix à Paris semble être une condition préalable à son succès. Nous nous félicitons de la décision prise par deux des parties de se reconnaître mutuellement, et nous prions instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait de compléter les procédures nécessaires pour que des liens soient officiellement et sans restriction noués entre les trois capitales.

J'ai le plaisir d'annoncer que, le 6 décembre, le Brésil a établi des relations diplomatiques sans restriction avec le Gouvernement bosniaque. Nous nous réjouissons par avance de tisser des liens étroits et mutuellement avantageux avec tous les États de la région dans le cadre d'une paix durable et de meilleures conditions de vie pour tous dans les Balkans.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Le conflit qui a dégénéré en violence dans l'ex-Yougoslavie en 1991 nous a forcés à affronter un nationalisme virulent et une lutte non démocratique pour le pouvoir qui attaquaient nos valeurs fondamentales.

Hier, à Paris, un accord historique pour la Bosnie-Herzégovine a été signé, qui a pour but de mettre fin à la guerre sanglante dans ce pays et qui, nous l'espérons, prépare le terrain à une paix durable. Désormais, nous pouvons nous appliquer à la tâche de construction d'une société démocratique, qui respecte pleinement les droits de la personne.

En soulignant ce succès, il est important de reconnaître la contribution de la communauté internationale. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des Casques bleus mérite une mention spéciale. Dès le début, la présence de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) a aidé à modérer la portée, l'intensité et les conséquences du conflit, bien souvent sans tambour ni trompette. La FORPRONU a permis l'avancement des négociations de paix. C'est grâce au personnel de la FORPRONU que les organisations humanitaires, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont pu apporter nourriture de base, médicaments et autres fournitures humanitaires à une population civile isolée et dans le besoin, qui a longtemps souffert.

Au cours des trois dernières années et demie, les Casques bleus et le personnel des Nations Unies ont servi de façon très courageuse, dans des circonstances dangereuses et souvent dégradantes. Plusieurs, dont 10 Canadiens, y ont perdu la vie. Plusieurs autres porteront, le reste de leur vie, les cicatrices de leur tâche trop souvent ingrate. La mission de la FORPRONU tirant à sa fin, ma délégation s'associe aux hommages rendus à chacun des citoyens dévoués de plus de 35 pays qui ont participé et soutenu cette opération.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

Les difficultés rencontrées par les Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie nous fournissent des leçons importantes pour l'avenir. Nous appuyons les vues et les observations du Secrétaire général telles qu'elles figurent dans son rapport sur la mise en oeuvre de l'Accord fondamental sur la Slavonie orientale. Ses remarques reflètent de près les vues que nous, et plusieurs autres, avons exprimées au sein de différentes instances de l'ONU au cours des dernières semaines.

Alors que nous commençons de mettre en oeuvre l'Accord de paix de Dayton, il est évident que les défis auxquels nous sommes confrontés sont intimidants et complexes. Ce qui est encore plus important, est que cela demandera de la part des parties concernées un engagement soutenu et la volonté de faire et de respecter des compromis

difficiles. Cela exigera également de nous tous une participation continue et active. Le Canada contribuera à ce processus en travaillant de près avec ses alliés et ses amis. Le Conseil de sécurité a donné à la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) la tâche clef d'appliquer les clauses militaires de l'Accord de paix. Par notre participation à l'IFOR, nous nous efforcerons de contribuer à assurer le succès complet de la Force dans l'accomplissement de son mandat.

Une action rapide et efficace pour la mise en oeuvre de la composante civile de l'Accord de paix est tout aussi importante pour la consolidation d'une paix durable. À cet égard, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'autoriser aujourd'hui l'établissement de la mission de la police civile des Nations Unies, de même que celui du bureau civil des Nations Unies, recommandés par le Secrétaire général. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra rapidement des mesures dans ce domaine.

De son côté, le Canada tiendra ses engagements en ce qui concerne les questions humanitaires et l'assistance aux réfugiés. Nous nous engagerons totalement dans l'effort multinational de reconstruction économique et de relèvement social dans l'ex-Yougoslavie.

La mise en oeuvre de l'Accord de paix va au-delà de la séparation des forces et de la reconstruction économique. Nous devons également profiter de l'année qui vient pour faire avancer d'urgence les aspects politiques et humanitaires de l'Accord. À mesure que la paix, la justice et la bonne administration prendront racine, le retour à la guerre deviendra de moins en moins probable.

La communauté internationale a fait de grands sacrifices au cours des quatre dernières années dans l'ex-Yougoslavie. Le coût en ressources et en personnel a été énorme. Cette démonstration de solidarité internationale se poursuivra, mais, en fin de compte, c'est aux parties elles-mêmes et à leurs voisins qu'il incombe de consolider et d'assurer la paix. C'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe de profiter des occasions qui se présentent et de la volonté de la communauté internationale de les aider.

Le Canada voudrait encore une fois féliciter tous ceux dont les efforts et les sacrifices nous ont amenés à ce moment historique. Nous gardons l'espoir que la volonté de paix l'emportera. Nous espérons que le conflit armé dans l'ex-Yougoslavie est finalement terminé et que l'édification de sociétés civiles, véritablement justes et démocratiques, peut enfin commencer.

Le Président (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zlenko (Ukraine) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité à ce stade extrêmement important de ses travaux, à un moment où ses décisions seront déterminantes pour la fin de la guerre en Europe. Au cours des derniers jours, nous avons eu l'occasion de constater que votre talent diplomatique, votre tact et votre patience ont permis l'adoption de décisions constructives sur des questions très importantes relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Représentant permanent du Sultanat d'Oman, M. Al-Khussaiby, qui a mené à bien les travaux du Conseil en novembre.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

Il y a seulement cinq mois, personne n'aurait pu prévoir ni même imaginer que les peuples de la Bosnie-Herzégovine déchirée par la guerre fêteraient Noël en paix. Hier, à Paris, les parties aux conflits sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ont rendu cette paix plus réelle en signant l'Accord de paix. La crainte et le manque de confiance dans l'avenir ont fait place à l'espoir et à des plans concrets.

Nous voulons souligner le fait que la responsabilité ultime pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix dépend des parties en conflit. À cet égard, la délégation de l'Ukraine soutient pleinement le paragraphe 10 de la résolution 1031 (1995), où le Conseil de sécurité souligne la relation entre la concrétisation par les parties des engagements auxquels ils ont souscrits dans l'Accord de paix et la disponibilité de la communauté internationale à engager des ressources financières pour la reconstruction et le développement. Les parties doivent comprendre que la communauté internationale ne peut apporter son soutien que pour assurer la paix dans la région. Pour que celle-ci devienne durable, la volonté politique des dirigeants des anciennes républiques de Yougoslavie est vitale.

L'Ukraine soutient l'autorisation par le Conseil de sécurité de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR), qui fournira mensuellement des rapports au Conseil sur ses activités. Cela servira de moyen adéquat de surveillance politique de l'opération de l'IFOR par le Conseil de sécurité. En autorisant la création d'une force

multinationale de mise en oeuvre de la paix, le Conseil de sécurité prend une mesure décisive en vue d'un règlement global du conflit en Bosnie-Herzégovine. L'IFOR sera déployée en tant que force neutre et impartiale, en mesure d'assurer la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord de paix et de se protéger elle-même.

Nous pensons que cela fournit des garanties appropriées que les parties respecteront leurs engagements. D'autre part, la délégation de l'Ukraine espère que les commandants de l'IFOR interpréteront le paragraphe 17 du projet de résolution de façon restrictive. Il ne faudrait pas abuser du droit accordé à l'IFOR de prendre toutes les mesures nécessaires pour se défendre en cas de menace d'attaque.

En tant que l'un des principaux pays fournissant des contingents à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), l'Ukraine a été invitée par le Conseil de l'Atlantique Nord à participer à l'IFOR. Nous considérons cela comme un grand honneur et une reconnaissance du rôle constructif de l'Ukraine dans les efforts de la communauté internationale pour aboutir à un règlement pacifique du conflit dans les Balkans. Nous sommes convaincus que l'expérience et l'autorité que les éléments de maintien de la paix ukrainiens ont manifestées dans le cadre de leur participation à l'opération des Nations Unies constitueront une garantie fiable de notre contribution efficace à l'IFOR.

Il y a quelques jours, à Londres, l'Ukraine a exprimé son soutien au processus de consolidation de la paix après les conflits en Bosnie-Herzégovine et exprimé sa volonté d'y être activement associée. La création du poste de Haut Représentant, prévue dans l'annexe du dispositif civil d'application à l'Accord de paix, contribuera au renforcement des efforts internationaux de fourniture d'aide humanitaire, de redressement des infrastructures et de reconstruction économique, de mise en place d'institutions constitutionnelles en Bosnie-Herzégovine, de promotion du respect des droits de l'homme, de retour des personnes déplacées et des réfugiés, et de la tenue d'élections libres et honnêtes. La délégation de l'Ukraine partage la satisfaction des autres délégations de voir que le Conseil de sécurité a approuvé la désignation de M. Carl Bildt en tant que Haut Représentant.

Ma délégation tient à réaffirmer qu'il est prêt à mettre à la disposition du Haut Représentant des experts en matière de mise en place d'institutions démocratiques, et d'organisation et de surveillance d'élections.

La réussite du processus de paix en Bosnie dépendra du rétablissement de la confiance entre les populations du pays. Nous pensons que les États membres du Comité directeur du Conseil pour la réalisation de la paix, récemment créé à Londres, doivent prendre rapidement des mesures à Sarajevo pour instaurer un climat de confiance entre les communautés et fournir les garanties de respect de leurs droits. Dans ce contexte, l'Ukraine soutient la demande adressée par le Conseil de sécurité au Secrétaire général à l'effet d'assurer le redéploiement rapide d'éléments de la police civile des Nations Unies de la République de Croatie à Sarajevo.

Nous considérons que le rétablissement de l'économie affectée par la guerre dans la région doit être une condition fondamentale d'une paix durable dans les Balkans. L'Ukraine a déjà indiqué qu'elle était intéressée et prête à participer directement à la reconstruction économique de la Bosnie-Herzégovine. La délégation de l'Ukraine espère que l'établissement d'un régime spécial de participation au redressement et au développement de la Bosnie pour les États les plus affectés sur le plan économique par leur strict respect du régime de sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie se fera de manière équitable et en temps voulu. Cela pourrait être considéré comme une compensation partielle pour les milliards de dollars de pertes subies par les États voisins de la République fédérative de Yougoslavie.

Une répartition équitable de l'assistance internationale entre toutes les régions de la Bosnie-Herzégovine est très importante. Une économie saine doit devenir un facteur d'unification et un fondement fiable pour préserver l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, garantissant la prospérité de toutes les populations vivant sur son territoire.

Gardant à l'esprit le caractère unique, extraordinaire et complexe de la présente situation en Bosnie, qui exige une réponse exceptionnelle, je ne peux que rappeler les mots du grand écrivain britannique Somerset Maugham :

«Vous pouvez faire n'importe quoi en ce monde si vous êtes prêts à en assumer les conséquences.»

J'espère qu'en adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité a montré la détermination de la communauté internationale à assumer une telle responsabilité.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous dire que c'est un grand plaisir de vous voir présider cette séance très importante. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Al-Khussaiby, de l'Oman, de l'excellente manière dont il a assumé ses fonctions de Président au cours du mois de novembre.

La Norvège se félicite de la résolution d'aujourd'hui autorisant le déploiement de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR). Elle autorise une force multinationale dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), avec d'importantes contributions de divers États non membres de l'OTAN, y compris la Fédération de Russie. Dans le contexte européen, cela constitue un événement marquant.

Pour sa part, la Norvège participera à l'IFOR avec environ 1 000 hommes. Nous sommes heureux de voir que la résolution d'aujourd'hui contient les éléments indispensables à l'IFOR pour la réalisation efficace de sa tâche. Les parties ont maintenant la lourde responsabilité de faire preuve d'esprit de réconciliation et d'une réelle volonté afin de profiter de la présence de l'IFOR pour mettre en place les fondements de la paix et de la stabilité.

La contribution de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) à la prévention d'une reprise de la guerre doit être complétée par des efforts portant essentiellement sur le rétablissement de la paix, l'édification de la nation et le redressement économique. Nous croyons que la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue la semaine dernière à Londres, a créé un cadre approprié pour la coordination de ces efforts. Le succès de la mise en oeuvre de la paix en Bosnie dépendra également de l'évolution de la situation dans le reste de l'ex-Yougoslavie, et en particulier, pensons-nous, du suivi de l'Accord fondamental pour la Slavonie orientale.

Le Gouvernement norvégien est pleinement attaché à la poursuite d'une politique de participation active par le biais de sa contribution à l'IFOR et de son ample participation aux initiatives humanitaires et au processus de reconstruction. Nous attendons également avec intérêt le moment de coopérer avec le Haut Représentant, M. Carl Bildt, et avec les organisations pertinentes dans cette entreprise cruciale. Le Haut Représentant aura besoin de l'appui de toutes les organisations et de tous les pays impliqués de

façon à assurer l'utilisation rationnelle des ressources disponibles. Nous aimerions aussi souligner, comme le fait la résolution, la relation qui existe entre la façon dont les parties honoreront les engagements qu'elles ont pris au titre de l'Accord de paix et la volonté de la communauté internationale de fournir des fonds pour la reconstruction. Il doit être clair que la patience internationale peut avoir ses limites.

Pour la phase initiale du rétablissement de la paix en 1996, la Norvège est disposée à engager près de 50 millions de dollars. La moitié de cette somme devra être affectée aux efforts de reconstruction et de réhabilitation. Le reste devra couvrir des domaines à plus court terme de nature humanitaire comme la santé et les programmes pour les enfants et les jeunes, ainsi que la surveillance des droits de l'homme.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées est un élément clef du règlement global de paix. La Norvège appuie pleinement le rôle que joue le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en tant qu'institution responsable de la promotion du retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées. Le Gouvernement norvégien attache également une grande importance aux principes et aux recommandations concernant le rapatriement des réfugiés que le HCR préconise. Nous exhortons les autres États qui ont accueilli des réfugiés de l'ex-Yougoslavie à coopérer avec le HCR afin d'intégrer le rapatriement à l'ensemble du processus de paix.

La justice doit être partie intégrante d'une paix complète et durable. Les parties ont l'obligation de coopérer pleinement avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie en tant que l'une des entités impliquées dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Toutes les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine devraient coopérer pleinement et accorder un accès illimité à tous les enquêteurs du Tribunal et à tout site qu'ils pourraient vouloir visiter.

Nous attendons du Conseil qu'il prenne la décision la semaine prochaine de créer l'Équipe internationale de police civile des Nations Unies, qui doit être financée par les quotes-parts. Sa tâche devrait consister essentiellement à surveiller et inspecter les activités et les installations des forces de maintien de l'ordre partout en Bosnie-Herzégovine. Son efficacité dépendra en grande partie de la volonté des parties de coopérer, et ses directives opérationnelles devraient être formulées en conséquence. Jusqu'à présent, la Norvège a toujours contribué sensiblement à la force de police civile des Nations Unies dans l'ex-Yougo-

slavie, et elle est disposée à maintenir sa coopération avec l'ONU dans ce domaine.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sera confrontée au plus grand défi qu'elle ait eu à relever jusqu'à maintenant. Elle servira à créer une structure constitutionnelle démocratique en Bosnie-Herzégovine et contribuera aux efforts humanitaires et de reconstruction, en coopération avec l'ONU et d'autres organisations internationales. La Norvège appuiera activement l'OSCE dans l'accomplissement des tâches très difficiles qui lui incombent dans la tenue d'élections démocratiques et la surveillance des droits de l'homme. La conclusion fructueuse de l'accord de maîtrise des armements dans les Balkans est une partie indispensable d'un processus de paix plus étendu. La tâche ambitieuse vise à éviter que les forces militaires soient utilisées en tant qu'instrument de politique dans cette région tourmentée par la guerre, et nous sommes honorés que l'Ambassadeur Vigleik Eide, de la Norvège, ait été nommé pour accomplir cette importante tâche. Pour réussir, il aura besoin de l'appui de tous.

C'est aussi l'occasion aujourd'hui de rendre hommage à tous ceux qui ont servi dans les opérations humanitaires et de maintien de la paix de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, y compris ceux qui y ont perdu la vie, ainsi qu'aux Représentants spéciaux et aux Médiateurs du Secrétaire général. Tous ont aidé substantiellement à préparer un terrain favorable à la paix et méritent d'être loués pour le rôle qu'ils ont joué à cet égard.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider cette séance particulièrement importante du Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement des travaux du Conseil pendant ce mois.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, la République tchèque, la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie s'associent également à cette déclaration.

L'Union européenne salue chaleureusement la signature, le 14 décembre 1995 à la Conférence de paix de Paris, de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne a toujours préconisé un règlement pacifique de ce conflit douloureux. Aujourd'hui, nous réitérons notre volonté d'apporter une contribution substantielle pour aider toutes les parties concernées par la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord de paix.

La résolution adoptée aujourd'hui à l'unanimité par le Conseil de sécurité autorise la création d'une Force multinationale de mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Les États membres de l'Union européenne ont dans le passé été les principaux pays à fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain et continueront de jouer un rôle important à la fois dans la force multinationale, où des milliers de nos soldats sont prêts à être déployés, et dans les tâches civiles et humanitaires liées à la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

L'Accord de paix a besoin de l'entière coopération des parties. Nous leur demandons de s'acquitter de bonne foi des engagements qu'elles ont pris, en gardant à l'esprit que leur responsabilité principale est de consolider la paix et de prévenir toute résurgence du conflit.

Nous espérons qu'un processus de stabilité sera amorcé dans toute la région. Dans ce contexte, nous demandons aux parties de reconnaître mutuellement les États qui ont émergé dans le territoire de l'ex-Yougoslavie. Cette reconnaissance conduira à la normalisation des relations entre elles ainsi qu'avec la communauté internationale. Nous saluons chaleureusement les mesures de reconnaissance mutuelle qui ont déjà été prises.

La promotion de la stabilité régionale et la maîtrise des armements sont essentielles pour créer une paix stable dans la région. La Conférence qui aura lieu la semaine prochaine à Bonn offre une première possibilité pour commencer ce processus.

Nous continuons d'être très préoccupés par la situation précaire dans laquelle se trouve la Slavonie orientale. Toute erreur dans l'application de l'Accord fondamental affectera très sérieusement la stabilité dans toute la région. Nous demandons instamment aux parties de coopérer pleinement à la mise en oeuvre de l'Accord. Nous espérons que le Conseil de sécurité traitera la question dans de brefs délais, sur la base du rapport du Secrétaire général.

Nous sommes persuadés que les citoyens de Bosnie-Herzégovine pourront finalement vivre en paix. La réconciliation est l'un des éléments fondamentaux de tout processus d'édification d'une société. La tenue d'élections libres, justes et démocratiques dans tout le territoire est cruciale à cet égard. L'Union européenne appuiera pleinement l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées par les parties aux termes de l'Accord de paix.

Le respect des droits de l'homme doit avoir une priorité absolue. Aucun accord de paix ne pourra s'appuyer sur une base solide s'il n'y a pas d'améliorations réelles dans la situation des droits de l'homme.

Les graves violations des droits de l'homme et le non-respect du droit international humanitaire dans diverses régions de l'ex-Yougoslavie doivent cesser définitivement. L'Union européenne appuie fermement les travaux du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Les parties doivent coopérer avec le Tribunal et respecter pleinement ses décisions. Il ne doit pas y avoir d'impunité pour les coupables.

Nous nous félicitons du fait que les parties ont accepté de garantir à toutes les personnes qui relèvent de leur juridiction le respect, internationalement reconnu, au niveau maximum des droits de l'homme et des libertés fondamentales, entre autres le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers. L'Union européenne surveillera de près le comportement de toutes les parties à cet égard.

L'heure de la reconstruction a sonné. Notre tâche principale sera de faciliter le retour de l'espoir et d'offrir des conditions de vie dignes, en particulier dans les régions les plus touchées par le conflit.

L'Union européenne, qui a été parmi les premiers à venir au secours de la population civile pour alléger ses terribles souffrances, réitère sa décision de continuer d'apporter sa contribution humanitaire à l'ex-Yougoslavie et de participer, conjointement avec d'autres pays, à l'énorme tâche de reconstruction, pour satisfaire aux besoins concrets et identifiés.

Tous ces efforts devraient se grouper, conformément aux nouvelles structures créées, autour de la personnalité du Haut Représentant. Nous appuyons son rôle essentiel dans le processus, en tant que coordonnateur et guide des différentes organisations et institutions. Nous nous félicitons de la

nomination de M. Carl Bildt, qui aura le plein appui de l'Union européenne.

Certains aspects importants n'ont pas encore trouvé de solution. Nous espérons que, la semaine prochaine, le Conseil de sécurité approuvera l'établissement d'une Équipe internationale de police et d'une mission civile des Nations Unies qui seront financées par des contributions.

Des milliers d'hommes et de femmes des États membres de l'Union européenne, ainsi que d'autres pays ont, ces trois dernières années, servi en Bosnie dans le cadre des travaux de maintien de la paix, de l'assistance humanitaire, de l'observation et de la recherche de la paix. Certains ont fait le sacrifice suprême de leur vie. À tous nous rendons hommage, ainsi qu'à ceux qui les ont aidés dans la recherche de la paix et aux centaines de milliers de civils innocents qui ont péri au cours du conflit. Le moment est maintenant venu d'édifier une paix juste et durable.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous connaissons tous votre sagesse et vos grandes qualités de chef, qui sont le meilleur garant de la réussite des travaux du Conseil pendant votre présidence. Nous remercions également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Salim Al-Khussaiby, Représentant permanent de l'Oman, des efforts inlassables qu'il a déployés lorsqu'il a présidé le Conseil.

Aujourd'hui nous sommes témoins de l'amorce d'un tournant décisif dans la direction des événements en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région de l'ex-Yougoslavie après un conflit armé de quatre ans qui a ravagé la région et infligé d'indicibles souffrances au peuple de Bosnie-Herzégovine. Il est temps que ce peuple puisse vivre en toute sécurité dans un climat de paix, de stabilité et de saine démocratie.

C'est ainsi que nous nous félicitons de l'Accord de Dayton et des résultats de la Conférence de paix tenue à Paris hier, au cours de laquelle les parties ont signé l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. En

outre, nous nous félicitons de la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité.

Les accords conclus jusqu'à présent constituent une réussite historique majeure. La délégation égyptienne est heureuse de dire qu'elle apprécie au plus haut point les efforts inlassables qui ont mené à cette réalisation, et elle salue en particulier les efforts déployés par le Groupe de contact et par les États-Unis d'Amérique. En même temps, nous devons souligner le fait que l'efficacité de ces accords et la crédibilité du Groupe de contact international, sous les auspices duquel on est parvenu à cet accord, dépendront entièrement de la mise en oeuvre effective, de bonne foi, sur le terrain, par toutes les parties, des dispositions et mesures énoncées dans l'Accord-cadre général. Il va sans dire que ce n'est que dans la mesure où toutes les parties respecteront scrupuleusement ces accords de bonne foi que la stabilité souhaitée pourra être restaurée dans la région.

À cet égard, l'Égypte appuie les efforts diplomatiques déployés dans le cadre de la Conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie. Nous espérons que toutes les parties parviendront à un règlement négocié des questions relatives à la succession des États issus de l'ex-Yougoslavie, de sorte que les États successeurs puissent reprendre le rôle international illustre que la République fédérative de Yougoslavie a joué par le passé. Nous espérons également que tous les peuples de ces États successeurs pourront vivre dans la sécurité et la dignité, dans le contexte de relations amicales réciproques entre tous les États successeurs avec lesquels, sans exception, nous entretenons des liens d'amitié étroits qui, nous l'espérons, deviendront plus chaleureux et plus forts et se développeront encore à l'avenir.

Il est temps que la communauté internationale redouble d'efforts pour remédier aux conséquences désastreuses du conflit armé en Bosnie-Herzégovine. Nous voudrions ici, et maintenant, rappeler la nécessité pour nous de nous attaquer aux questions urgentes; il faut notamment :

Premièrement, garantir le retour volontaire, en toute sécurité, de tous les réfugiés et personnes déplacées expulsés par la force et, en particulier, des victimes de l'odieuse politique de «nettoyage ethnique», tout en fournissant la protection internationale nécessaire à leur réadaptation et à leur réinstallation dans les foyers dont ils ont été expulsés.

Deuxièmement, le Tribunal international chargé de poursuivre les criminels de guerre ainsi que les personnes responsables de violations flagrantes du droit international humanitaire doit être soutenu. Les ressources humaines et matérielles nécessaires doivent être fournies au Tribunal afin

qu'il soit en mesure de poursuivre ses efforts, car le Tribunal est pour le moment le seul organe international compétent auquel a été confiée la tâche de restaurer la crédibilité au droit international et de dissuader ceux qui le violeraient. Tous les États doivent coopérer pour que les jugements du Tribunal soient exécutés.

La Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) dirigée par l'OTAN, qui sera déployée en Bosnie-Herzégovine, agira, en fait, dans le contexte d'une résolution du Conseil de sécurité. Nous tenons à souligner que cette force agira au nom de la communauté internationale. De ce fait, il est important que toutes les régions géographiques et tous les groupes concernés soient représentés dans la composition de la force.

Je souhaite, à cet égard, rappeler que l'Égypte, qui participe actuellement aux activités de la FORPRONU, a offert officiellement de participer à celles de l'IFOR avec un contingent de 700 personnes.

Je dois indiquer enfin que le peuple de Bosnie-Herzégovine se tourne avec espoir vers la communauté internationale et attend un appui généreux des parties internationales, qui lui donneront ainsi la preuve qu'elles sont crédibles quand elles déclarent qu'elles vont lui venir en aide. On s'attend à ce que cette aide se matérialise par l'octroi de ressources ou le déploiement d'efforts en vue de la reconstruction globale qui permettrait à la Bosnie-Herzégovine — et, notamment, à la ville de Sarajevo — de recouvrer son statut historique en tant que symbole de coexistence pacifique entre les cultures, les religions et les ethnies d'Europe centrale.

L'Égypte, à cet égard, poursuivra ses efforts en participant sans relâche, avec les États de l'Organisation de la Conférence islamique, à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Les remerciements de ma délégation s'adressent également à votre prédécesseur,

le représentant de l'Oman, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses responsabilités au mois de novembre.

Je tiens à exprimer la gratitude de mon gouvernement pour cette possibilité qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité en ce moment historique. Le Gouvernement japonais applaudit sincèrement à la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine intervenue à Paris le 14 décembre 1995, qu'il considère comme étant une réalisation prodigieuse. Cet événement historique signifie que les conflits dans l'ex-Yougoslavie, qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles incalculables ont, après quatre années, finalement cessé.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer les remerciements les plus sincères du Gouvernement et du peuple japonais à tous ceux dont le labeur pénible, qui s'est prolongé sans relâche pendant toutes ces années, a ouvert la voie au succès. Pour ce résultat, nous remercions le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux, les Commandants de la Force, ainsi qu'aux membres du Groupe de contact et les autres pays qui ont énormément contribué à la réalisation de ce processus, notamment les États-Unis.

Aussi remarquable que soit ce succès, nous devons garder sans cesse à l'esprit que la paix qui a fini par l'emporter en ex-Yougoslavie est encore une paix fragile. Pour que la paix soit véritablement une paix durable, il est essentiel que toutes les parties respectent strictement les clauses de l'Accord. Elles doivent faire preuve d'une retenue maximale afin que cette paix fragile ne soit pas rompue. Elles doivent montrer avec une détermination sans faille qu'elles honorent scrupuleusement les droits et les obligations qu'elles ont respectivement acceptés, afin que l'esprit véritable de la réconciliation et de la coopération puisse enfin l'emporter dans la région.

La conclusion de cet accord de paix représente certes un succès prodigieux, mais ce n'est néanmoins qu'un premier pas sur un chemin long et difficile vers la reconstruction et le relèvement. Afin de réaliser une paix véritable et durable et d'instaurer la stabilité dans la région, la communauté internationale devra offrir sa coopération à part entière pour assurer la mise en oeuvre intégrale de l'Accord.

Le Gouvernement japonais, en sa qualité de membre du Comité directeur, sera prêt à élargir au maximum sa coopération pour la reconstruction et le relèvement de l'ex-Yougoslavie. Conscient de sa responsabilité dans ce contexte mondial, le Japon est déterminé à faire partie inté-

grante de ce processus historique dans le contexte de l'Accord, conformément à sa politique de base en tant que nation éprise de paix. Le Japon, dans l'exercice de cette responsabilité, entend envoyer une mission gouvernementale pour analyser la situation sur place. En outre, en raison de l'importance que revêt la transition vers l'économie de marché, le Japon envisage également une assistance dans ce domaine.

Il faut souligner, à cet égard, que les secours humanitaires nécessaires au rapatriement complet et en toute sécurité de tous les réfugiés et des personnes déplacées, devront être étendus non seulement à la Bosnie-Herzégovine mais également à la région tout entière, y compris la Serbie et le Monténégro, et la Croatie. L'octroi d'une assistance à toutes les parties qui jouent un rôle clef dans la paix durable dans la région sera crucial pour qu'une paix et une stabilité durables soient instaurées dans la région tout entière.

Je souhaite, dans ce sens, réaffirmer l'engagement du Japon à fournir une aide humanitaire pour la stabilité dans la région. Mon gouvernement a, en fait, déjà versé, depuis le déclenchement du conflit dans l'ex-Yougoslavie, environ 180 millions de dollars pour aider les réfugiés et les personnes touchées par la guerre dans cette région. Le Japon a maintenant décidé d'accorder une contribution supplémentaire d'environ 20 millions de dollars au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres organisations internationales pertinentes, afin d'alléger les souffrances durant les mois d'hiver rigoureux et de répondre à l'appel global des Nations Unies. Il envisagera de verser d'autres contributions aux organisations conformément à leurs besoins.

Je voudrais conclure ma brève intervention d'aujourd'hui en priant instamment les chefs des parties concernées de poursuivre leurs efforts pour renforcer la paix qui a été mise en place avec tant de difficulté. Les efforts de leur part dans cette direction jouiront du plein appui et de l'assistance de toute la communauté internationale, y compris de mon pays.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Japon des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yoogalingam (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois

de décembre, en particulier à un moment où le Conseil a adopté une nouvelle décision importante concernant la situation en Bosnie-Herzégovine. Votre pays a joué un rôle important dans la progression du processus de paix. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Oman, qui a présidé le Conseil pendant le mois de novembre.

Ma délégation a participé à la réunion du Conseil de sécurité du 22 novembre, lorsque le Conseil a adopté deux décisions importantes : celle concernant l'embargo sur les armes et celle concernant la levée des sanctions économiques après que l'Accord de Dayton eut été paraphé. Aujourd'hui, nous nous réunissons une fois de plus à la suite de la signature officielle hier, à Paris, de l'Accord de paix bosniaque.

L'Accord n'est qu'un début dans le processus de recherche d'une paix permanente, de la justice et du développement dans la région. Bien que nous ne nous dissimulions pas les nombreux obstacles possibles, nous reconnaissons que l'Accord offre un espoir réel de mettre fin au conflit désastreux en Bosnie-Herzégovine. La bonne application de l'Accord requiert la coopération totale et véritable des parties au conflit ainsi que le ferme appui de la communauté internationale.

La résolution examinée par le Conseil entérine les accords entre les parties belligérantes, tout en soutenant les principes fondamentaux, y compris ceux ayant trait à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et aux crimes commis contre l'humanité.

L'une des pièces maîtresses de l'Accord de Dayton/Paris porte sur la création de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) sous le commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En tant que pays qui a accepté de participer à l'IFOR, nous espérons sincèrement que la Force sera en mesure de s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat. Le rôle de l'IFOR est essentiel à l'application réussie de l'Accord.

À cette étape importante, tous les efforts doivent être mis en oeuvre pour assurer le succès de la mission que l'IFOR doit entreprendre. Il convient de s'opposer résolument à toute tentative de saper l'Accord de paix. La crédibilité de la Force multinationale sera jugée à l'aune de sa capacité d'appliquer pleinement et effectivement l'Accord. Son insuccès dans la mise en oeuvre stricte et immédiate de l'Accord aurait des conséquences catastrophiques pour la région et pour le reste du monde.

Alors que nous prenons ces mesures certes modérées mais nécessaires vers la paix, les horreurs et les atrocités commises au nom du «nettoyage ethnique» pendant ces quatre dernières années sont encore présentes à notre esprit. Le «nettoyage ethnique», qui constitue un crime contre l'humanité, ne doit pas être laissé de côté par opportunisme politique. Les responsables de ces actes ne doivent pas rester impunis, pas plus que les victimes ne doivent se voir refuser justice. La tâche du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie mérite le soutien total et constant de la communauté internationale.

À cet égard, la décision du Conseil, telle qu'elle apparaît dans la résolution adoptée aujourd'hui, qui demande à tous les États Membres de coopérer et de se conformer aux ordonnances du Tribunal concernant l'arrestation ou la détention des personnes accusées d'avoir commis des violations du droit humanitaire international, est sans aucun doute louable.

Dans le cadre des initiatives internationales pour maintenir la paix et rétablir une situation normale, les actions en faveur du relèvement de l'infrastructure et de la reconstruction économique dans la République de Bosnie-Herzégovine doivent faire l'objet d'une attention prioritaire. À cet égard, ma délégation se félicite de la décision de la Conférence de Londres tenue les 8 et 9 décembre aux termes de laquelle la Banque mondiale et la Commission européenne devraient être à la tête des initiatives de reconstruction en Bosnie-Herzégovine.

Nous partageons également les vues du Secrétaire général, exprimées dans son rapport (S/1995/1031) selon lesquelles les Nations Unies ont aussi un rôle à jouer dans cette tâche. La Malaisie a affirmé à différentes occasions, qu'elle était disposée à contribuer aux projets humanitaires et de reconstruction du pays. Nous sommes prêts à offrir nos experts dans différents domaines afin d'aider à reconstruire le pays. En tant que membre du Comité directeur du Conseil pour la réalisation de la paix, instauré à la Conférence de Londres, la Malaisie continuera de jouer un rôle actif et de contribuer au processus permettant d'assurer une paix durable.

Étant donné l'énormité des tâches humanitaires et de reconstruction, il est de toute évidence nécessaire d'établir une coordination et une coopération entre les institutions chargées de l'aide afin d'éviter compétition, double emploi et gaspillage des ressources.

Une autre question exigeant notre attention immédiate a trait au sort des 2,1 millions de réfugiés et personnes déplacées. Le retour rapide et en toute sécurité des réfugiés

et personnes déplacées est essentiel pour la tenue d'élections équitables. En outre, il est indispensable de leur procurer un abri. À cet égard, nous partageons l'idée exprimée par le Haut Commissaire aux réfugiés concernant la nécessité de planifier leur déplacement de façon organisée et progressive. À cet égard, nous espérons que l'IFOR fournira au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés toute l'aide logistique et autre nécessaire.

Enfin, nous appuyons pleinement l'observation faite tout à l'heure par l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne les garanties à obtenir pour assurer

«la tenue d'élections démocratiques, équitables, justes, libres et sûres dans tout le pays, sans crainte ni intimidation.»

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur, le Président, permettez-moi en premier lieu de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous sommes certains que sous votre direction compétente, le Conseil pourra s'acquitter avec succès de ses responsabilités. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Al-Khussaiby, de l'Oman, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de novembre.

Pendant près de quatre ans, une horreur indicible s'est déchaînée sur la Bosnie-Herzégovine. Le peuple de la Bosnie-Herzégovine a résisté avec détermination aux forces maléfiques du nationalisme ethnique et xénophobe. Il a lutté pour sa survie et la démocratie. Son objectif était de maintenir vivaces l'esprit et la tradition d'une vie de travail en commun en Bosnie, de préserver l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de ce pays multiculturel, multi-ethnique et multireligieux. La tragédie s'est déroulée sous nos yeux. Nous espérons que la signature hier à Paris de l'Accord de Dayton marque le début d'une ère nouvelle en Bosnie. Nous nous félicitons des perspectives et des promesses de paix incarnées par cet accord.

La résolution qui vient d'être adoptée marque le début de l'application du processus. Pour une paix juste et viable,

les engagements pris en vertu de cet accord doivent être honorés de bonne foi. Je voudrais souligner ici, encore une fois, que la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est et demeurera essentielle pour une paix durable et pour la stabilité dans la région.

La Turquie participera activement à tous les aspects militaires et civils de l'application de la paix. Nous fournirons des contingents à la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR). La police civile turque a déjà assumé une responsabilité en faisant partie d'une force commune de police qui surveille le retour des réfugiés de Croatie à Bihac. Nous assumerons également notre part de responsabilité en ce qui concerne les questions de redressement et de reconstruction qui ont été confiées au Comité directeur créé à cette fin.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie a montré que le nationalisme ethnique, le racisme et l'intolérance sont les plus graves menaces à la liberté et à la démocratie, à la paix et à la prospérité. Par conséquent, nous ne devons jamais oublier les terribles souffrances du peuple bosniaque, les exécutions massives, les camps de concentration,

le nettoyage ethnique, les campagnes de viol et de terreur. L'Accord signé hier promet de traduire en justice ceux qui ont commis des crimes, voire un génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui menacent la paix et la sécurité internationales. Comme l'ont déclaré le Président et le Procureur du Tribunal criminel international, la justice est un élément indispensable du processus de réconciliation nationale et de paix. Pour que la paix dure, la justice doit prévaloir. La Turquie continuera de se tenir aux côtés du peuple de Bosnie-Herzégovine dans sa marche sur la voie longue et difficile vers la réconciliation.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 21 h 25.